

VERS UN SYSTÈME ALIMENTAIRE PROMOTEUR DE SANTÉ : Le rôle structurant de l'ESS



Premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, le Groupe VYV s'engage pour rendre la santé accessible à tous en agissant sur l'ensemble des facteurs qui l'influencent. En France, 8 millions de personnes souffrent d'insécurité alimentaire. Une mauvaise alimentation coûte près de 20 milliards d'euros par an au système de santé. C'est pourquoi le Lab d'innovation sociale en santé du Groupe VYV fait de l'alimentation un levier clé pour agir sur la santé environnementale et sur l'un des principaux déterminants de santé. Notre santé dépend de ce que nous mangeons et de la façon dont nos aliments sont produits.

En intervenant à chaque étape de la chaîne alimentaire, de la production à la distribution, nous soutenons des solutions concrètes pour la santé de nos territoires.

www.groupe-vyv.fr

**ESS
FRANCE**

ESS France est l'organisation qui porte la voix de référence de l'ESS. Elle fédère les organisations nationales représentant les différentes formes statutaires de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, mutuelles, fondations et entreprises sociales) ainsi que les chambres régionales de l'ESS (CRESS), et toute autre personne morale qui souhaite s'investir dans ses activités.

ESS France porte l'Observatoire national de l'ESS, lieu de consolidation et de production de données sur les entreprises et l'emploi dans l'ESS et d'animation du réseau des observatoires régionaux de l'ESS, portés dans les territoires par les CRESS.

www.ess-france.org

**EXTRAIT DE LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT DE L'ESS**

LA RAISON D'AGIR des entreprises de l'économie sociale et solidaire

Dans la Déclaration d'engagement de l'ESS « Pour une République sociale et solidaire : nos raisons d'agir » proclamée lors du Congrès de l'ESS le 10 décembre 2021 « la raison d'agir de l'économie sociale et solidaire est d'orienter le progrès, dans toutes ses dimensions, à la fois sociale, économique, démocratique, citoyenne et écologique. L'ESS s'efforce d'organiser les mutations des modes de production et de consommation imposées par l'urgence écologique et sociale en développant le pouvoir d'agir par l'engagement et le pouvoir de vivre du plus grand nombre. Elle se fonde sur la liberté, l'égalité, la solidarité, la responsabilité, la démocratie et la raison. L'ESS est la norme souhaitable de l'économie, qui démontre par la preuve que la prospérité peut être inclusive et atteinte en respectant les limites planétaires avec l'implication de toutes et tous ».

Découvrez la Déclaration d'Engagement de l'ESS sur le site d'ESS France en suivant ce lien: www.ess-france.org/fr/declaration-dengagement-de-less

Envisager le potentiel de développement de l'ESS avec les notes pErSpectiveS

Quelles sont les perspectives de développement pour l'ESS dans nos sociétés ? Traversées par de profondes mutations (écologiques, sociales, géopolitiques), les défis qui se posent à elles exigent une réponse collective à la hauteur des enjeux. Dans ce cadre, l'ESS doit donc être en mesure d'y assumer la place qui lui revient. En tant que société civile organisée mais aussi en tant que mode de développement économique régit par les besoins réels de la société, elle se distingue en effet par sa capacité à élargir l'horizon des transformations souhaitables de l'économie, par l'implication de toutes et tous, au bénéfice de toutes et tous.

Les notes « pErSpectiveS » visent précisément à dégager cet horizon. Elles permettent d'établir un panorama de l'ensemble des contributions de l'ESS à la structuration et aux mutations socio-écologiques d'une filière économique et à identifier sur celle-ci les opportunités et obstacles qui se présentent au développement de ses organisations.

La présente note, réalisée dans le cadre d'un partenariat entre le Groupe Vyv et ESS France, vise à mieux comprendre comment l'ESS contribue à l'amélioration du bien-être et de la santé en agissant sur leurs principaux déterminants sociaux.

Bonne lecture !

SOMMAIRE

- 3 **INTRODUCTION**
- 4 **ALIMENTATION ET SANTÉ : DE QUOI PARLE-T-ON ?**
- 5 **LES PRINCIPAUX ENJEUX D'UN SYSTÈME ALIMENTAIRE PROMOTEUR DE SANTÉ**
- 6 **ÉTAT DES LIEUX ET RÔLE DE L'ESS DANS LA PRÉFIGURATION D'UN SYSTÈME ALIMENTAIRE PROMOTEUR DE SANTÉ**
- 20 **OPPORTUNITÉS & DÉFIS POUR L'ESS DANS UN SYSTÈME ALIMENTAIRE PROMOTEUR DE SANTÉ**

Cette note a été réalisée par l'Observatoire national de l'ESS

DESIGN & CRÉATION : Cléo Studio
COMITÉ DE RÉDACTION : Steve Lewis, Julien Ramirez
RESPONSABLE LÉGAL : Benoît Hamon

Octobre 2024 • © ESS France - Toute reproduction interdite sans autorisation préalable

ALIMENTATION ET SANTÉ : de quoi parle-t-on ?

Dans cette note, nous nous intéresserons aux articulations entre le système alimentaire et ses effets sur la santé, dans la perspective de leur transformation commune en réponse aux besoins sanitaires, sociaux et environnementaux. Nous appréhendons ici le système alimentaire comme **la manière dont les individus « s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture »**¹, en nous intéressant donc à l'ensemble des dispositifs de production, de transformation, de distribution et de consommation existants.

Le **système alimentaire** repose en France en premier lieu sur le travail de **430 000 exploitants** et entrepreneurs agricoles et de plus de **900 000 travailleurs agricoles salariés**². Depuis la modernisation du secteur agricole après les années 1950 et l'intensification de sa productivité, le système alimentaire s'est de plus en plus appuyé sur l'industrialisation des activités de transformation, la massification de la consommation à travers le modèle de l'hypermarché et dépend aujourd'hui de circuits commerciaux mondialisés. L'**agro-industrie** concentre aujourd'hui **672 000 emplois** en équivalents temps plein et, avec l'agriculture, représente plus de 5% de l'emploi national³. Le **commerce de détail alimentaire** comprend quant à lui plus de **100 000 points de vente**⁴ et se trouve largement dominé par les grandes surfaces d'alimentation générale qui concentrent 62% des parts de marché sur tout le secteur⁵. Enfin, le champ de la **restauration** regroupe plus de **167 000 entreprises de restauration commerciale** et **484 entreprises de restauration collective concédées**⁶.

Quant à la santé, elle est ici envisagée à travers l'ensemble des activités qui concourent, selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), à « un état de complet bien-être physique, mental et social, [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »⁷. Le champ sanitaire comprend donc une diversité de métiers et d'organisations qui dépassent le seul cadre de l'acte de soin curatif. Outre le secteur hospitalier et le système de soins de premiers recours (médecine générale, infirmiers et infirmières, pharmaciens, etc.), on y retrouve donc l'ensemble des activités d'hébergement, de prévention, d'accompagnement et d'entraide qui sont au cœur du parcours de soins des personnes. L'ensemble de ces activités sont par ailleurs financées par un système de protection sociale reposant en France sur la Sécurité sociale et les organismes de complémentaire santé.

Associée à l'enjeu alimentaire, cette approche systémique de la santé peut enfin s'étendre à la notion de « santé globale » qui inscrit la santé des sociétés humaines dans celles des écosystèmes planétaires, ce qui inclue dans notre périmètre d'étude l'ensemble des acteurs se rapportant aux enjeux de santé environnementale, en lien avec l'alimentation.

1 • Malassis L., *Nourrir les hommes*, Flammarion, 1994

2 • Sources : MSA

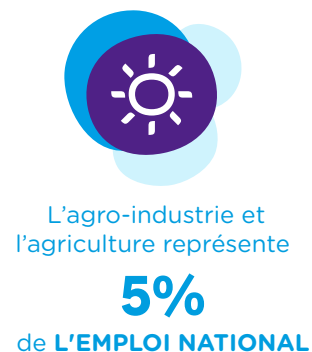
3 • <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7728839?sommaire=7728903#tableau-figure2>

4 • Cohen C., « 300 000 points de vente dans le commerce de détail », INSEE Focus, n°188, 2020 [en ligne]

5 • Source : INSEE, 2021 [en ligne]

6 • Souquet C., « Restauration collective : des difficultés structurelles exacerbées par la crise sanitaire », INSEE Première, n°1840, 2021 [en ligne]

7 • <https://www.who.int/fr/about/governance/constitution>



LES PRINCIPAUX ENJEUX D'UN système alimentaire promoteur de santé



L'ALIMENTATION COMME DÉTERMINANT MAJEUR DE SANTÉ

L'état de santé d'une population découle en grande partie de l'environnement social, culturel et économique dans lequel elle évolue. Le système alimentaire, dès lors qu'il détermine l'organisation de l'offre alimentaire (production, transformation et distribution), l'accessibilité de celle-ci ainsi que les pratiques sociales qui encadrent la consommation alimentaire, joue donc un rôle essentiel en termes de santé. C'est la raison pour laquelle on parle aujourd'hui d'**environnement alimentaire** pour désigner « l'ensemble des éléments extérieurs qui influence un individu dans ses habitudes alimentaires »⁸ : ses cercles de socialisation, son lieu de vie, son accès physique à certains lieux de consommation, son statut social, son niveau de revenu ou encore les politiques publiques alimentaires dont il dépend. L'**industrialisation du système alimentaire** depuis la moitié du XX^{ème}, en **favorisant la consommation des fruits et légumes traités aux pesticides ainsi que des produits gras, sucrés ou ultra-transformés** a donc fortement contribué au développement d'environnements alimentaires propices à la **progression de maladies chroniques en France et dans le monde telles que l'obésité, le diabète, les maladies cardio-vasculaires ou encore le cancer**.⁹



LE DROIT À LA SANTÉ FACE AU DÉFI DE LA HAUSSE DE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Tout le monde n'a pas accès à une alimentation saine et en quantité suffisante. **Les environnements alimentaires s'inscrivent dans les inégalités sociales qui structurent les sociétés capitalistes et les renforcent en retour**. Ainsi, les ménages dont le revenu net mensuel est en-dessous de 900 euros ont 3,5 fois plus de chances de se trouver en situation d'obésité que les ménages dont le revenu est supérieur à 3 500 euros¹⁰. Les périodes de crises économiques, sociales et sanitaires agissent donc comme des révélateurs de la situation d'urgence sociale dans laquelle se trouve une part de plus en plus importante de la population. **L'inflation historique sur les produits alimentaires entre 2022 et 2023 a ainsi fait exploser le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire et a aggravé la situation d'insuffisance alimentaire dans laquelle**

se retrouvent aujourd'hui 16% des Français.¹¹ Alors que les exploitants agricoles se trouvent eux aussi durablement touchés par la pauvreté et la précarisation de leur métier, **le contexte actuel renouvelle la question de l'instauration et de l'effectivité d'un droit à l'alimentation en tant que levier essentiel d'amélioration des conditions de vie pour toutes et tous**.¹²



LE SYSTÈME ALIMENTAIRE ET LE SYSTÈME DE SANTÉ FACE AUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET CLIMATIQUES

Cette urgence sociale se double d'une **urgence écologique**. Le secteur agricole est aujourd'hui responsable de 18% des émissions de gaz à effet de serre en France¹³, ce qui en fait l'un des principaux contributeurs du réchauffement climatique. Il est également l'un des principaux responsables de l'effondrement de la biodiversité, du fait de la transformation des terres en espaces de culture intensive, détruisant l'habitat naturel de nombreuses espèces animales, diminuant la fertilité des sols et exposant les insectes pollinisateurs à des produits toxiques (pesticides, fongicides, désherbants, etc.). Alors que la reproduction des écosystèmes naturels est déterminante pour garantir la pérennité des filières de production et d'approvisionnement d'une alimentation saine, la mise en danger de ces écosystèmes fait donc peser sur les sociétés humaines un risque majeur en termes de santé.

8 • <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/environnement-alimentaire>

9 • Cartron F., Fichet J.-L., « Vers une alimentation durable : un enjeu sanitaire, social, territorial et environnemental majeur pour la France », rapport d'information n°476, 28 mai 2020

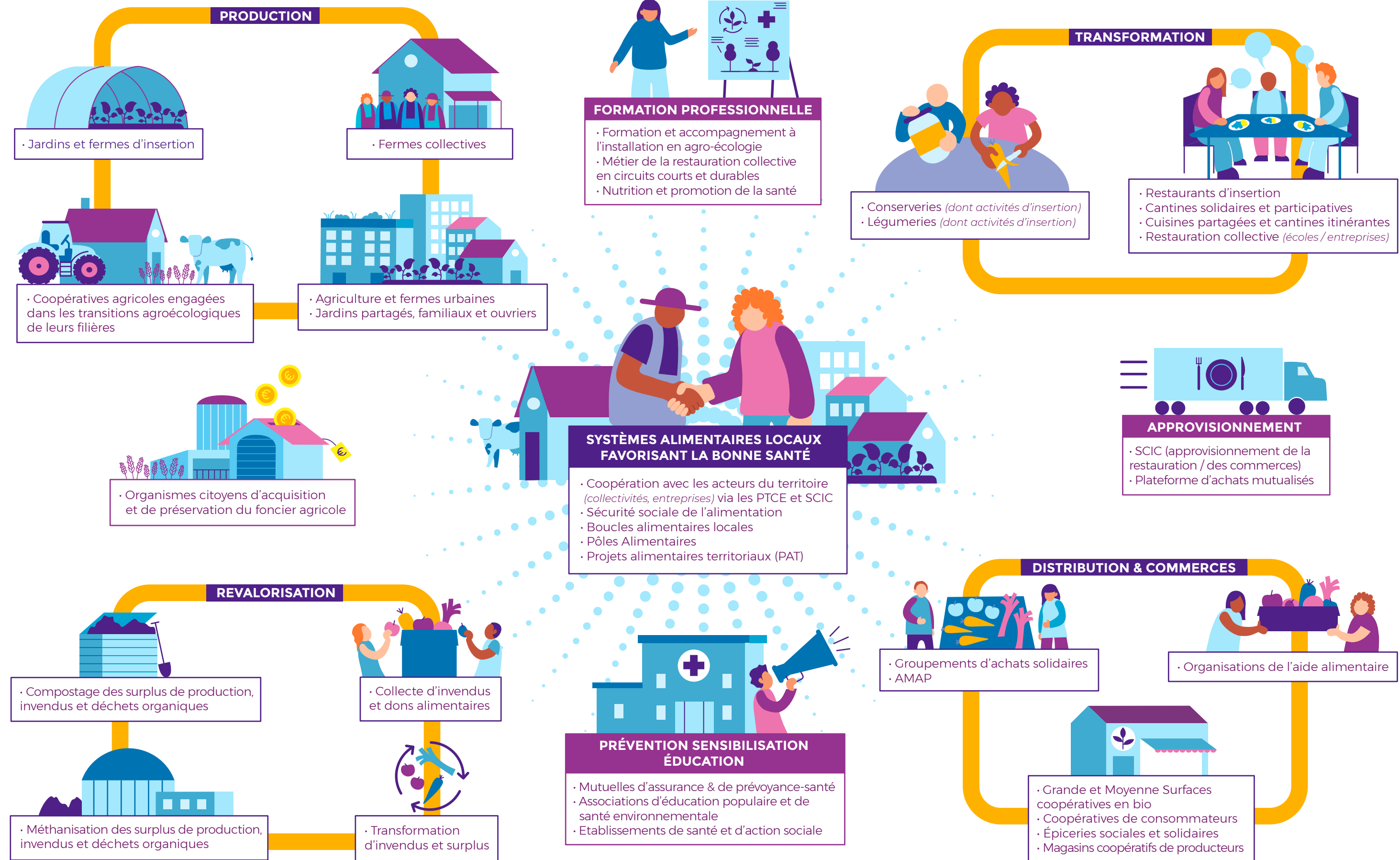
10 • Institut Roche de l'obésité, Inserm, Kantar Health, « Enquête épidémiologique nationale sur le surpoids et l'obésité, octobre 2012

11 • Bléhaut M., Gressier M., « En forte hausse, la précarité alimentaire s'ajoute à d'autres fragilités », Crédoc, n°329, mai 2023

12 • Sèze B., *Quand bien manger devient un luxe, en finir avec la précarité alimentaire*, Éditions de l'Atelier, 2023

13 • Haut Conseil pour le Climat, « Accélérer la transition climatique avec un système alimentaire bas carbone, résilient et juste », Rapport thématique, janvier 2024

ACTEURS DE LA SANTÉ ET DE L'ALIMENTATION



ÉTAT DES LIEUX ET RÔLE DE L'ESS

dans la préfiguration d'un système alimentaire promoteur de santé

Produire une alimentation respectueuse de la santé des producteurs, des consommateurs et des écosystèmes

LE RÔLE DE L'ESS DANS LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE DE LA PRODUCTION AGRICOLE

Les transformations socio-écologiques des filières de production alimentaire, peuvent s'appuyer sur un foisonnement d'initiatives issues de l'économie sociale et solidaire favorisant la production d'une alimentation plus saine et respectueuse de la santé des écosystèmes et des personnes qui en dépendent, et répondant au mieux aux besoins des territoires.

Ces évolutions passent tout d'abord par la **formation et l'accompagnement à l'installation de nouveaux exploitants et exploitantes agricoles**, porteurs de projets plus vertueux d'un point de vue écologique et social, et renouvelant les pratiques agricoles vers un modèle non productiviste¹⁴. Cette formation repose en grande partie sur des **réseaux associatifs** et **coopératifs** [cf. p. 17].

L'**accès au foncier** représente, dans un second temps, un obstacle majeur pour l'ensemble des professionnels qui souhaitent développer leurs activités d'agro-écologie ou d'agriculture biologique, et plus particulièrement pour les personnes non issues du milieu agricole (« NIMA »). Pour faciliter l'identification du foncier disponible, son achat, sa mise à disposition et sa gestion durable, des organismes de fonciers solidaires¹⁵ se développent de plus en plus, à l'instar du réseau Terre de Liens qui mobilise l'épargne et les dons de citoyens grâce à une foncière et une fondation afin d'acheter des terres agricoles et de les louer à des paysans par le biais d'un bail rural environnemental conditionnant l'utilisation du foncier à des critères écologiques. Depuis sa création le réseau Terre de Liens a pu acquérir 300 fermes pour 7 500 ha de surface en agriculture biologique.

Pour que les filières bio changent d'échelle et augmentent leur poids au sein de l'agriculture (10,7 % de la surface agricole utile (SAU) en 2022 et 6% de la consommation des ménages¹⁶), leur **structuration** et **consolidation** territoriale et nationale nécessitent un important travail d'accompagnement que réalisent les **organisations de producteurs** telles que la **Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB)** et son réseau de **groupements locaux d'agriculteurs et agricultrices biologiques (GAB)**. Les coopératives agricoles amorcent quant à elles depuis les années 1980 un soutien actif à la production biologique en **accompagnant la conversion des exploitations conventionnelles** de leurs adhérents et en **leur assurant des débouchés économiques**. On compte aujourd'hui **800 coopératives agricoles** engagées sur le marché du bio. Les **coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)** sont aussi de plus en plus actives dans l'évolution de l'outil de production de leurs adhérents qui souhaitent développer des activités en bio. Les besoins d'investissements en nouveaux équipements, le temps long nécessaire à la conversion des cultures, la transformation de la gestion de l'exploitation (via la rotation des cultures notamment) engagent bien souvent un coût financier et d'adaptation qui ne pourrait être absorbé sans les outils de mutualisation de services et d'accompagnement que représentent les coopératives.

14 • FADEAR, « L'agriculture paysanne, un projet de société », 1998 [en ligne]

15 • ESS France, Aésio Mutuelle, CRESS Nouvelle Aquitaine, « Note d'opportunités pour une ESSisation de l'économie - Décryptage et opportunités autour des questions foncières », pErSpectiveS, septembre 2022 [en ligne]

16 • L'Agence Bio, 2022 [en ligne]

Avec l'ensemble des organisations de producteurs et des réseaux associatifs mobilisés sur l'agroécologie, les coopératives jouent bien souvent un **rôle déterminant dans la structuration territoriale de nouvelles filières bio**, comme le montre l'exemple de l'union de coopératives du Diois dans la Drôme¹⁷.

Les efforts de développement et de structuration d'une production agricole plus saine peuvent être aussi soutenus par les **organisations de consommateurs**, au premier rang desquels les **Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP)**, pionnières du renouveau des circuits courts de proximité depuis les années 2000, ainsi que par des **réseaux coopératifs de magasins spécialisés** comme **Biocoop**.

L'économie sociale et solidaire est également à l'œuvre dans les **transformations de l'organisation du travail agricole**, par le biais de la mise en œuvre de **fermes collectives**, de plus en plus plébiscitées par les nouvelles générations d'exploitants et exploitantes qui souhaitent disposer d'un cadre professionnel plus sain et éviter l'isolement. Ces fermes sont des exploitations non familiales, reposant sur l'association de paysans sur une base affinitaire, le plus souvent motivée par des **enjeux écologiques**. Elles empruntent néanmoins à l'exploitation familiale historique de nombreuses caractéristiques, à commencer par la diversité de leurs productions (polyculture-élevage), dont la complémentarité permet une certaine autonomie économique dans la gestion de l'exploitation¹⁸. Sont associées à ces productions des activités non agricoles telles que l'artisanat, des activités culturelles ou de sensibilisation aux enjeux de l'agroécologie. Collectives, ces exploitations se distinguent également par leur caractère **auto-gestionnaire** et visent un **partage** et une **mutualisation des tâches permettant de limiter l'intensité du rythme de travail** qu'impose l'activité agricole sur certaines périodes de l'année. Elles s'appuient également sur une diversité de statuts juridiques de l'ESS pour la structuration de leurs activités, qu'il s'agisse de **fonds de dotation** gérés collectivement à des fins de mutualisation du foncier agricole, ou bien de **coopératives de salariés (SCOP)**, **multi-sociétaires (SCIC - Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif)**, ou bien encore de **coopératives d'activités et d'emploi (CAE)**, faisant bénéficier à leurs associés du statut d'entrepreneur-salarié. Ces statuts coopératifs, nouveaux et encore très marginaux dans le champ agricole, ont notamment pour intérêt d'assurer aux exploitants la sécurité d'un contrat de travail et les avantages qui lui sont associés (droits aux congés, limitation de la durée du travail, indemnisation des arrêts maladie, etc.), au bénéfice d'une **meilleure santé au travail**. La mutualisation du foncier au sein du collectif facilite quant à elle l'accessibilité des terres et leur transmission en dehors des mécanismes spéculatifs du marché du foncier.

Au bout du travail de production, ce sont enfin la **limitation** et la **revalorisation des déchets organiques** issus de l'activité agricole qui sont pris en charge par des organisations de l'ESS. Les coopératives agricoles

et associations de lutte contre le gaspillage alimentaire créent ainsi des débouchés pour réintroduire dans le circuit de production les surplus, les produits non conformes à la commercialisation et les invendus alimentaires afin d'éviter leur gaspillage. Les co-produits (produits non évitables dans le processus de production) non destinés à l'alimentation peuvent quant à eux être valorisés à des fins d'alimentation animale. Si ces activités d'évitement ne sont néanmoins pas possibles, il existe également des solutions de **compostage** et de **méthanisation** pour valoriser les déchets organiques finaux.

PRODUIRE POUR ACCOMPAGNER ET SOIGNER : LA VOCATION SOCIALE ET SANITAIRE DE L'AGRICULTURE DANS L'ESS

Dans l'ESS, les activités de production n'ont pas qu'une vocation de réponse à des besoins alimentaires. Elles sont également le **support d'un accompagnement social** pour des personnes devant être aidées dans leur (ré)insertion socio-professionnelle. L'engagement au sein d'activités de production agricole représente alors une étape dans un parcours de soins et d'accompagnement plus global, au cours duquel la personne concernée en tirera des **bienfaits autant sociaux** (sortir de l'exclusion) **que thérapeutiques** (amélioration de la santé physique et mentale).

Les **activités de maraîchage à des fins d'insertion** se développent de plus en plus. Le **réseau Cocagne** en est l'un des premiers acteurs nationaux. Ses 114 fermes d'insertion (ou « Jardins de Cocagne ») emploient 6 340 personnes dont 5 360 salariés en insertion. Elles représentent 690 ha de surface agricole certifiée bio et produisent plus d'un million de paniers de fruits et légumes chaque année¹⁹. Plus des trois quarts des structures du réseau diversifient leurs activités en développant de nombreuses activités pédagogiques autour du maraîchage et de la cuisine, des activités de transformation et de restauration ou encore des plateformes logistiques de distribution de produits alimentaires.

Certaines activités de maraîchage ou d'élevage se dédient quant à elles au **suivi** et à l'**accompagnement de personnes souffrant de troubles psychiques ou atteintes de maladies chroniques**, comme la **Bergerie de Berdine** qui accueille notamment des personnes en situation d'addiction dans l'objectif de faciliter leur abstinence et leur réinsertion sociale.

17 • Delclaux, J., « La structuration des filières biologiques, l'initiative des coopératives agricoles du Diois », Pôle des Savoirs, Association Biovallée, 2023
18 • Cretin L., Laurens L., Scheromm P., « Les fermes collectives en France : vers une figure émergente d'organisation de l'exploitation agricole ? », Économie rurale [En ligne], 386 | octobre-décembre 2023
19 • Réseau Cocagne, « Observatoire du Réseau Cocagne », 2022

L'AGRICULTURE URBAINE COMME FACTEUR DE RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ

Si les transformations attendues dans l'agriculture dans la perspective d'une alimentation plus saine et durable touchent assez largement les territoires ruraux, les territoires urbains sont également concernés. L'essor de l'agriculture urbaine depuis le début du XXI^{ème} siècle s'opère dans le prolongement d'une aspiration grandissante des citoyens à se reconnecter à la production d'une alimentation de proximité, correspondant à leurs propres besoins, ou à la nature, sur des territoires où celle-ci se fait de plus en plus rare. Alors que l'agriculture a progressivement disparu des villes depuis la moitié du XIX^{ème} siècle (Paris comptait 1 378 ha de cultures vivrières en 1848), son retour est notamment dû à la mobilisation d'un tissu associatif historiquement impliqué dans la gestion des **jardins ouvriers** (parcelles individuelles anciennement accordées aux ménages ouvriers et appelées aujourd'hui « jardins familiaux ») et de plus en plus dans le développement de **jardins partagés** (parcelles collectives), dans une dynamique de renaturation des espaces urbains et de multiplication des espaces de sociabilité autour de la pratique du jardinage. On compte au sein de la Fédération des jardins familiaux et collectifs plus de 200 associations gestionnaires de jardins, pour un total de 20 000 ménages contribuant à l'entretien de ces parcelles²⁰.

L'agriculture urbaine, contrairement à un certain imaginaire collectif qui la cantonnerait à une pure pratique de loisir, dispose d'une **fonction alimentaire** non négligeable pour les nombreux ménages qui s'y investissent²¹, surtout au sein de quartiers populaires où l'offre de produits frais et sains est limitée (on parle dans certains cas de « déserts alimentaires »). Dans ce contexte, **elle répond à une problématique majeure de santé publique en favorisant la diversité et la**

qualité nutritionnelle des produits consommés par les jardiniers et jardinières.

Toutefois, l'agriculture urbaine est loin de ne remplir qu'une fonction alimentaire. Se développant aujourd'hui dans les interstices des espaces urbains, au cœur des lieux d'habitations, de loisirs, d'enseignement et de travail, **elle y nourrit aussi les pratiques de sociabilité et de solidarité, et revêt un caractère profondément multifonctionnel qui agit sur l'ensemble des déterminants de santé à l'échelle d'une ville ou d'un quartier (régime alimentaire de meilleure qualité, bien-être mental et social, bénéfices de réseaux d'entraide, activités physiques liées au jardinage, meilleure connaissance de ses droits, etc.)**. Elle représente aussi un outil d'**adaptation des villes au changement climatique** en apportant des « îlots de fraîcheurs » urbains pour faire face à l'augmentation et l'intensification des épisodes de fortes chaleurs, et aux risques sanitaires que ceux-ci font peser sur les personnes les plus fragiles. Enfin, en favorisant la réappropriation de l'espace urbain par ses habitants, l'agriculture urbaine et les organisations associatives de quartier qui permettent son développement constituent en outre **un moyen de résistance à l'effritement des solidarités locales** causé par le développement du capitalisme urbain²².

20 • Source : Fédération nationale des jardins familiaux et collectif [en ligne - consulté le 24/04/2024]. Cette donnée ne couvre pas l'ensemble des associations gestionnaires d'espaces agricoles urbains, notamment celles dont les activités d'agriculture urbaine représentent une partie d'un projet plus global, et encore moins le nombre des personnes impliquées dans des activités d'agriculture urbaine à titre individuel.

21 • Pourias J., Daniel A.-C., Aubry C., « La fonction alimentaire des jardins associatifs urbains en question », *POUR*, 2012, n°215-216

22 • Paddeu F., *Sous les pavés, la terre*, Seuil, 2021

Développer des filières de transformation saines et durables

DES PLATEFORMES COOPÉRATIVES POUR APPROVISIONNER ET STRUCTURER DES FILIÈRES DE TRANSFORMATION DURABLES

La transformation des différentes productions agricoles est essentielle à la structuration de nouvelles filières d'alimentation durable pour offrir aux producteurs des débouchés adaptés à leurs activités et répondre à la diversité des besoins des territoires et de leurs habitants. Il est toutefois nécessaire que la relation entre producteurs et transformateurs soit assurée. C'est dans cet objectif que se sont créées

des **plateformes coopératives d'approvisionnement en produits locaux et durables**, souvent initiées et gérées par des producteurs locaux, en coopération avec d'autres acteurs de leur territoire (collectivités locales, restaurateurs, établissements scolaires et médico-sociaux, associations, etc.).

Elles représentent des **intermédiaires essentiels** dans la **facilitation des échanges entre l'amont et l'aval d'une filière locale de production de fruits et de légumes** (sourcing des producteurs, transmission d'informations sur les attentes des différents acteurs,

garantie de la qualité des produits, etc.) et dans l'**organisation d'une logistique d'approvisionnement complexe**, car dépendante d'un plus grand nombre de petits producteurs et d'une variété de débouchés sur un même territoire. Le modèle coopératif, et plus particulièrement celui de **Société Coopérative d'Intérêt Collectif**²³, est souvent adopté par ces plateformes en raison de sa capacité à garantir un cadre de confiance pour la gouvernance collective d'une filière locale et pour mutualiser les coûts logistiques et de stockage²⁴. On peut prendre comme exemple de ce modèle d'approvisionnement le **réseau Manger Bio** qui comprend 22 plateformes, dont la majorité est sous forme de SCIC²⁵.

DES CONSERVIERIES ET LÉGUMERIES DURABLES ET SOLIDAIRES POUR UN AUTRE SYSTÈME ALIMENTAIRE

Dans l'ESS, on compte ainsi de nombreuses conserveries et légumeries associatives et coopératives, réparties sur l'ensemble du territoire et représentant un levier de structuration des filières de production locale.

Les **conserveries** visent à transformer et préparer ces productions par un processus de stérilisation en vue de leur conservation sur le long terme. Alors que le marché de la conserve représente en France plus de 4 milliards d'euros de chiffres d'affaires et se trouve dominé par de grandes entreprises de l'agro-alimentaire, les conserveries de l'ESS se distinguent par le **caractère artisanal** de leur mode de production, ainsi que leur articulation avec d'autres activités. On trouvera ainsi de nombreuses conserveries associatives engagées dans la revalorisation de surplus et d'inventus alimentaires dans une logique de **lutte contre le gaspillage alimentaire**, telles que **La Conserverie locale**, portée par l'association **Partage ton Frigo** sur la métropole de Metz qui revalorise les surplus de producteurs et distributeurs locaux.

Les **légumeries** recouvrent quant à elles des modèles très différents. Ce sont des **ateliers de transformation de légumes frais et bruts**, dont une grande partie des débouchés est la **restauration** (majoritairement des légumes de 4^{ème} gamme, crus, lavés et prêts à l'emploi, ou des légumes de 5^{ème} gamme, cuits, stérilisés et emballés sous vide). Elles peuvent être internalisées au sein de cuisines centrales ou d'exploitations agricoles. Mais leur développement repose aujourd'hui principalement sur l'objectif d'**offrir à des producteurs locaux un débouché à la valorisation de leurs produits** d'un côté, et de l'autre, de **structurer une offre d'approvisionnement adaptée aux besoins de consommation du même territoire** (restauration collective, restauration commerciale, marchés, etc.). Au-delà de leur seule fonction de transformation de légumes, ces structures jouent donc un **rôle de structuration de filières bios et locales**²⁶, au même titre que les plateformes coopératives d'approvisionnement citées plus

haut, et **répondent à des objectifs d'utilité sociale** (insertion sociale, accès à des produits sains, juste rémunération des producteurs, etc.). Ce n'est donc pas un hasard si de nombreuses légumeries s'appuient sur des statuts associatifs ou coopératifs. On peut estimer que **l'économie sociale et solidaire représente aujourd'hui près de la moitié des légumeries présentes sur le territoire national** (hors ateliers internalisés en cuisine centrale et exploitation agricole)²⁷. On y trouve de nombreuses associations, et parmi elles plusieurs **établissements et services d'aide par le travail (ESAT)** qui **accompagnent des personnes en situation de handicap dans l'exercice d'une activité professionnelle de transformation alimentaire**. On compte aussi de plus en plus de coopératives portant des légumeries comme le fait la **Coopérative Bio Île-de-France (SCIC)**, dans un cadre collectif associant l'ensemble des acteurs de la filière au développement de débouchés pour l'agriculture bio du territoire, ou encore du réseau de coopératives **Terra Alter** dont le modèle essaime sur plusieurs régions.

Les légumeries et conserveries de l'économie sociale et solidaire peuvent également **s'intégrer à des projets associatifs ou coopératifs plus larges et transversaux visant le développement des circuits courts de proximité et d'accessibilité à une alimentation durable et de qualité dans une perspective systémique**. Certains ateliers de transformation-conservation-surgélation peuvent ainsi dépendre de **tiers lieux** dit « **nourriciers** », de **pôles alimentaires** ou d'autres espaces multifonctionnels portant en parallèle de nombreuses activités liées à la transformation du système alimentaire local (maraîchage, revente de produits en circuits courts, activités de sensibilisation et d'éducation populaire, etc.), et dont ils représentent un des maillons.

23 • FNAB, « Plateformes de producteurs bio approvisionnant la restauration collective : Pourquoi et comment se transformer en Société Coopérative d'Intérêt Collectif ? », brochure, février 2015

24 • Bavec S., Bouroullec-Machado M., Raynaud E., « La coexistence des associations et sociétés coopératives d'intérêt collectif dans la gouvernance de l'approvisionnement des produits locaux », 15^{ème} journée de Recherche en Sciences Sociales, décembre 2021 [en ligne]

25 • Le nombre de plateformes d'approvisionnement de statut coopératif et associatif reste encore à déterminer

26 • Gonçalves A., Duvernoy I., Moran B., « Étude du rôle et la place des légumeries dans la relocalisation des approvisionnements de la restauration collective en région Occitanie ». Focus dans le cadre du projet « Gouvernances Alimentaires Territoriales en Occitanie », 2022 [en ligne]

27 • Estimation d'après les données issues de la cartographie interactive de l'Observatoire des Systèmes Alimentaires Territoriaux (ObSAT) portant sur 75 légumeries ouvertes à l'échelle nationale [en ligne - consulté le 23/05/2024]

FOCUS SUR...

LA COOPÉRATIVE BIO ÎLE-DE-FRANCE : structurer une filière de transformation et d'approvisionnement bio sur le territoire francilien

La coopérative Bio Île-de-France est une société coopérative d'intérêt collectif créée en 2014 par des producteurs en agriculture biologique soucieux de mutualiser leurs moyens logistiques et commerciaux afin de faciliter le développement et la diversification de leurs activités, et de répondre aux marchés publics du territoire. La SCIC apparaît comme le cadre adéquat pour amplifier cette dynamique en s'appuyant sur les besoins de l'ensemble des acteurs de la filière bio. Sa gouvernance comprend des agriculteurs, des collectivités locales, les salariés de la coopérative, des transformateurs, des distributeurs et les clients de la coopérative (dont des sociétés de restauration collective). La coopérative permet ainsi la structuration et le maillage des filières bios de la région et assure aux producteurs locaux des débouchés réguliers à prix et volumes stables, notamment à travers la restauration collective (60% des produits vendus). Pour développer ce dernier débouché et répondre au mieux aux besoins des collectivités qui ne sont pas toujours en capacité de traiter des produits bruts, la coopérative a investi dans une légumerie qui a ouvert en 2020, proposant des produits de 4^{ème} et 5^{ème} gammes.

www.la-cooperative-bio-iledefrance.fr

Enfin, de nombreuses conserveries et légumeries utilisent leurs activités comme **support d'insertion socio-professionnelle** pour les personnes exclues du marché du travail, comme l'association normande **Les Petites L'Ouches** ou celle des **Bocalenvers**, à Toulouse. De fait, ces structures sont en capacité de créer de nombreux emplois à l'échelle locale et de former sur des compétences et savoir-faire de plus en plus valorisés dans la construction de filières d'alimentation durable et de proximité.

L'outil de cartographie participative **Carteco** recense aujourd'hui plus de **75 structures de l'ESS²⁸ portant des activités de transformation alimentaire durables** (légumeries et conserveries au titre d'activité principale mais aussi de nombreux ateliers de transformation internalisés au sein d'organisations de l'ESS opérant sur plusieurs activités liées à la transition écologique).

LA RESTAURATION COMME LEVIER D'ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINTE, DURABLE ET DÉMOCRATISÉE : LE RÔLE DE L'ESS

La part de l'économie sociale et solidaire dans le secteur de la restauration apparaît comme marginale : l'ESS y représente un peu moins d'1% du total des emplois²⁹. Les activités de restauration commerciale sont en effet très largement structurées autour de nombreuses petites entreprises « classiques » (167 000 en 2020). Les activités de restauration collective (scolaire, d'entreprises, d'établissements médico-sociaux ou d'administrations publiques) reposent quant à elles sur deux modèles distincts : d'un côté la gestion directe, opérée par l'organisation hébergeant un service de restauration, et de l'autre la gestion concédée, réalisée par des sociétés de restauration collective (SRC) spécialisées dans ce domaine et dont le marché est largement dominé par de grandes multinationales comme Elior et Sodexo, laissant aujourd'hui peu de place à de plus petites entreprises locales aux modalités d'approvisionnement alternatives.

Toutefois, les nombreuses activités de restauration portées par l'ESS ne dépendent pas des seules catégories d'activités comprises dans le champ statistique de la restauration commerciale et collective (lorsque cette dernière est déléguée), ce qui en minimise le poids, relativement au rôle important qu'elles occupent dans le développement d'autres formes de restauration. En effet, de nombreux **traiteurs et restaurants d'insertion** ont pour projet principal **l'insertion socio-professionnelle des personnes éloignées de l'emploi**. On retrouve également sur ces activités de nombreux **ESAT** (35% des ESAT sont positionnés sur des activités de restauration³⁰). La restauration sert donc ici de **point d'appui au sein de parcours de soins, d'insertion sociale et d'accès à la dignité**.

Au-delà de la fonction d'insertion professionnelle de certains établissements, la restauration et la cuisine peuvent aussi représenter dans l'ESS d'importants facteurs de **création de liens sociaux** au sein d'espaces ouverts à toutes et toutes, favorisant le

28 • Cette cartographie reposant sur un travail de recensement participatif, cette donnée n'est pas exhaustive et l'on peut estimer que le nombre de légumeries et conserveries de l'ESS pourrait être beaucoup plus important.

29 • Source : Observatoire national de l'ESS, d'après INSEE FLORES 2020

30 • GESAT, « Observatoire économique national des achats responsables auprès des prestataires ESAT-EA », 2022-2023

développement de solidarités de proximité. Les **restaurants** ou **cantines solidaires** sont des associations qui ouvrent leur cuisine participative à tous les bénévoles souhaitant s'y investir pour préparer des repas qui seront ensuite distribués le plus souvent à prix libre ou solidaire (en fonction du revenu). Elles permettent de **sortir la restauration d'une logique marchande, d'en démocratiser la gestion et de créer des lieux de sociabilités et de convivialités populaires**.

Ces associations s'approvisionnent en général auprès de **circuits courts et durables**, parfois de **collecte d'inventaires alimentaires auprès de grossistes et de marchés**, et **facilitent l'accès au plus grand nombre à des repas sains et de qualité**. A l'instar de certaines légumeries et conserveries, ces espaces de cuisine et de restauration peuvent s'inscrire en complément d'autres activités portées au sein d'une même structure, comme le **Café 5 Ponts** du village solidaire du même nom, porté à Nantes par l'association **Les Eaux Vives** du réseau Emmaüs. Ils peuvent aussi être mis au service du soutien à d'autres associations et luttes sociales comme le fait la **Cantine des Pyrénées**, ce qui peut faire des cantines solidaires des **espaces de mobilisation et d'engagement politique** à part entière.

En outre, l'ESS est également **très active dans les activités de restauration collective** : elle compte en effet de nombreux **établissements hospitaliers à but non lucratif**, des **établissements médico-sociaux** ou encore des **établissements scolaires qui disposent de leurs propres espaces de restauration** à destination de leurs usagers et usagères, ainsi que d'importants établissements ayant mis en place des restaurants d'entreprise. Ces établissements, qui accueillent notamment dans le champ médico-social des personnes en situation de fragilité sociale et physique, **se mobilisent en faveur d'une amélioration de la qualité de leurs approvisionnements alimentaires** (en s'appuyant de plus en plus sur les circuits courts de proximité) ainsi que de la **qualité nutritionnelle et gustative de leurs repas, afin d'agir directement sur l'amélioration de la santé de leur public**. Dans bien des cas ses dispositions dépassent les objectifs légaux prévus par la loi Egalim (20% d'achats bio et 50% d'achats de produits « durables et de qualité »), à l'instar de l'**Arbizon**, établissement mutualiste de soins de suite et de réadaptation, dont le service de restauration est récemment passé au 100% fait maison avec des approvisionnements en produits frais et locaux. Un projet qui essaime aujourd'hui sur d'autres établissements mutualistes³¹.

Faciliter l'accès à une alimentation saine et durable : le rôle de l'ESS dans la mise en place d'une démocratie alimentaire

DU CONSOMMATEUR AU CITOYEN : L'ESS AU FONDEMENT D'UNE DÉMOCRATISATION DE LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE

L'économie sociale et solidaire est une **actrice historique de la démocratisation de la consommation alimentaire**. Dès 1844, en Angleterre, la première épicerie coopérative des Équitables Pionniers est créée par des ouvriers soucieux de faciliter l'accès à l'alimentation et pose les bases, jusqu'à ce jour, des grands principes coopératifs tels que la gouvernance reposant sur le principe « d'une personne égale une voix », la libre adhésion ou encore la ristourne coopérative³². Depuis, l'ESS s'est développée dans le champ de la consommation alimentaire sous des formes d'organisations très diverses mais partageant le souci de se différencier d'une logique de consommation capitaliste : elles permettent non seulement d'**accéder plus facilement à des produits de qualité en dehors de leur prix de marché** et, surtout, **redonnent aux**

consommateurs et consommatrices un réel pouvoir d'agir sur la qualité des produits auxquels ils et elles peuvent accéder.

Alors que les coopératives de consommateurs illustrent depuis la fin du XIX^{ème} cette aspiration des citoyens à se réapproprier leur façon de consommer, elles voient leurs modèles traversés par de nouvelles dynamiques citoyennes illustrées par les **supermarchés coopératifs et participatifs**. Inspirées du modèle de **La Louve** à Paris, ces épiceries sont gérées par leurs usagers et usagères adhérents qui doivent donner 3 heures de leur temps par mois aux tâches de gestion quotidienne de la structure.

31 • Duqhois A., « La restauration collective autrement », *Alternatives Économiques*, 16 octobre 2023 [en ligne]

32 • Toucas P., *Les coopérateurs, deux siècles de pratiques coopératives*, Collecte Jean Maitron, Éditions de l'Atelier, 2005

LES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ : LE RÔLE STRUCTURANT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'économie sociale et solidaire est également une actrice majeure de la structuration des circuits courts. Depuis le début des années 2000 les **Associations Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP)** organisent la reconnexion directe entre consommateurs et producteurs d'agriculture biologique. En s'engageant à rémunérer toute l'année un agriculteur en échange d'une partie des produits de sa récolte, les citoyens membres de l'AMAP permettent à ce dernier de **sécuriser tout ou partie de son revenu**, avec des **retombées positives sur leur santé**. On compte en France plus de 2 400 AMAP associant 5 000 paysans³³. Elles représentent également **19% des points de vente en circuits courts** recensés dans toute la France³⁴.

Parmi les espaces de vente en circuits courts, on peut également citer ceux proposés par les **jardins et fermes d'insertion** ainsi que les nombreux **magasins et marchés de producteurs** structurés en associations ou en coopératives. Au total, on peut estimer que **l'ESS représente au moins un quart des points de vente en circuits courts**³⁵ et agit en ce sens comme un **pilier de leur structuration**. Son impact économique est donc significatif, en particulier pour les producteurs en recherche de débouchés plus rémunérateurs, ou pour de petits paysans nouvellement installés et encore faiblement intégrés (voire exclus) au sein des principaux réseaux professionnels et des circuits classiques de distribution³⁶.

UNE AIDE ALIMENTAIRE EN ÉVOLUTION POUR RÉPONDRE AUX BESOINS SOCIAUX ET SANITAIRES DES PERSONNES PRÉCARISÉES

Le rôle de l'ESS dans l'accès à l'alimentation peut également se décliner à travers le champ de l'aide alimentaire dont elle représente la très grande majorité des acteurs. En France, l'aide alimentaire se trouve en première ligne dans le traitement de l'insécurité et de l'insuffisance alimentaire des personnes socialement exclues. Elle s'est structurée depuis les années 1980 autour d'importants réseaux associatifs, aujourd'hui bien connus du grand public : les **banques alimentaires**, les **Restos du Cœur**, le **Secours Populaire**, ou encore la **Croix Rouge Française**, etc. Elle repose principalement sur la distribution de denrées alimentaires sous la forme de « colis » ou la préparation de repas à destination des personnes dans une situation d'urgence sociale. Néanmoins, les acteurs de l'aide alimentaire ne se contentent pas de distribuer de la nourriture. Ils mettent en œuvre des **actions d'accompagnement des bénéficiaires dans leur parcours d'insertion sociale**, dans leur **accès au logement**, à des

services de santé ou à tous types de **droits sociaux**. Les associations d'aide alimentaire sont également des **lieux d'entraide** où se reconstituent des liens de solidarité. Elles représentent en ce sens des **actrices incontournables de la prévention des problèmes de santé rencontrés par une part toujours plus importante de la population française qui n'a plus les moyens de s'alimenter suffisamment**. Ce sont plus de 7 millions de français qui seraient aujourd'hui en situation de précarité alimentaire³⁷.

Depuis les années 1990, l'aide alimentaire a évolué avec l'arrivée dans son champ d'action d'innovations sociales répondant à l'évolution des attentes de son écosystème et de ses bénéficiaires, à l'instar des **épiceries sociales et solidaires**. Ces dernières permettent à leurs bénéficiaires en parcours de réinsertion sociale de choisir ce qu'ils consomment parmi les étalages où sont disposés des **produits vendus entre 10 et 30% de leur valeur marchande**. Mais avant d'être d'importantes structures de l'accès à l'alimentation, ces épiceries sont de **véritables actrices du soin et de l'insertion** pour des personnes accompagnées vers une sortie de la pauvreté. Elles **travaillent régulièrement avec les autres organisations de santé de leur territoire** pour rediriger leurs bénéficiaires en fonction de leurs besoins.

Aujourd'hui, l'aide alimentaire comprend 79 banques alimentaires (mobilisant 7 000 bénévoles, et employant 600 salariés)³⁸ et près de **8 000 sites de distribution gérés par des associations** (dont les trois quarts distribuent des colis et 20% sont tenus par des épiceries sociales et solidaires)³⁹.

Les modes d'approvisionnement se diversifient de plus en plus. Les réseaux associatifs de l'aide alimentaire s'approvisionnent depuis 2014 auprès du **Fond Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD)** et bénéficient depuis 2016 des **invendus de la grande distribution** dans le cadre d'une politique publique de **lutte contre le gaspillage alimentaire** (dès 2018, les invendus alimentaires « sauvés du gaspillage » représentaient 65% de la collecte des banques alimentaires⁴⁰).

33 • Source : MIRAMAP [en ligne - consulté le 03/06/2024]

34 • Source : ObSAT [en ligne - consulté le 28/05/2024]

35 • Estimation à partir des données de l'ObSAT

36 • Chiffolleau Y., *Les circuits courts alimentaires, entre marché et innovation sociale*, Erès, 2019

37 • Source : COCOLUPA [en ligne - consulté le 19/07/2024]

38 • Source : Fédération des banques alimentaires

39 • INSEE, « Les bénéficiaires de l'aide alimentaire, pour beaucoup parmi les plus pauvres des plus pauvres », *Portrait social de la France*, 2022 [en ligne]

40 • Rapport sénatorial : <https://www.senat.fr/notice-rapport/2018/r18-034-notice.html>

L'ESS se mobilise également pour que l'aide alimentaire puisse bénéficier de plus en plus des **circuits courts durables et de proximité**. Cela se traduit par la mise en œuvre de **coopérations territoriales entre une grande diversité d'acteurs de l'écosystème alimentaire durable, de l'action sociale ou de la santé**, qu'il s'agisse de producteurs locaux, d'associations ou de collectivités locales. Les **Banques alimentaires** travaillent ainsi avec les **organisations locales du champ agricole** (coopératives, chambres d'agriculture, lycées agricoles) afin d'augmenter la proportion de fruits et légumes frais dans les paniers distribués, tout en soutenant les producteurs à de justes prix⁴¹.

Les **jardins d'insertion** proposent quant à eux des paniers de fruits et légumes issus de leur production et vendus à moindre prix, à l'image du programme des **paniers solidaires** du **Réseau Cocagne** (habilité à ce titre à la distribution de l'aide alimentaire). Ceux-ci, destinés à leur origine aux jardiniers en insertion, sont aujourd'hui proposés à tous les publics précarisés qui peuvent s'abonner aux distributions en ne payant qu'un tiers du prix du panier. En 2022, ce sont plus de 107 300 paniers qui ont été distribués (un volume multiplié par quatre en l'espace de quatre ans). Ils bénéficient à plus de 7 000 adhérents, parmi lesquels on compte 70% de femmes, 15% d'étudiants et 14% de salariés en insertion, et dont plus de 70% déclarent « **renouer avec le sentiment de manger sain** »⁴². Les conditions de distribution des paniers, reposant sur un échange monétaire mais aussi sur des temps de convivialité permettent également aux bénéficiaires de « **rompre avec une situation d'assistance** » jugée **stigmatisante** et d'**accéder plus facilement à la dignité** dans le cadre de l'aide alimentaire⁴³.

De nouveaux modèles de facilitation de l'accès à des produits alimentaires de qualité se développent également par le biais des **groupements d'achats solidaires**. Depuis 2013, l'association **Vers un réseau d'achats en commun (VRAC)** accompagne la mise en place de groupements d'achats dans les quartiers populaires et permet à leurs habitants de reprendre la main sur leur consommation en passant des commandes groupées auprès de producteurs bios et locaux, ce qui permet de réduire le prix unitaire de produits revendus ensuite à prix coûtant. Outre l'**accessibilité monétaire de produits durables**, les distributions organisées avec les adhérents et bénévoles de l'association représentent des **moments de sociabilité et de partage** qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie du quartier. D'après ses fondateurs, VRAC promeut ainsi « une vision de l'accès à l'alimentation des personnes les plus défavorisées qui vise leur **autonomisation (empowerment)** [...] »⁴⁴.

De leur côté, les **épiceries sociales et solidaires** se regroupent localement pour mutualiser une activité d'approvisionnement en produits alimentaires

durables coûteuse à gérer à l'échelle d'une seule structure, à l'instar du **groupement des épiceries sociales et solidaires d'Auvergne Rhône-Alpes (GESRA)** (cf. focus). Certaines s'ouvrent également à une **diversité de publics**, en proposant des tarifications variables selon les niveaux de revenus des adhérents, comme le fait **Episol**.

41 • Fédération des Banques Alimentaires, « Du champ à l'assiette. Les Banques Alimentaires, actrices d'une économie solidaire locale », février 2024 [en ligne]

42 • Agence Phare, « Évaluation d'impact social des Paniers Solidaires », Réseau Cocagne, 2022 [en ligne]

43 • Ibid.

44 • Nivart C., Tavernier B., « Penser l'accès à l'alimentation des plus démunis au-delà de l'aide alimentaire. L'exemple du projet de l'association VRAC » in. Paturel D., Ndiaye P., *Le droit à l'alimentation en démocratie*, Champ Social Éditions, 2020

FOCUS SUR...

LE GROUPEMENT DES ÉPICERIES SOCIALES ET SOLIDAIRES RHÔNE-ALPES AUVERGNE : l'entraide et la coopération territoriale au service de la santé des bénéficiaires

Le Groupement des Épiceries Sociales et Solidaires Rhône-Alpes Auvergne (GESRA), est un réseau régional d'épiceries sociales et solidaires dont les missions comprennent la représentation et la défense du modèle des épiceries auprès des acteurs privés et publics du territoire et l'accompagnement au développement et à la professionnalisation des épiceries. Dans le cadre de cette dernière mission, le GESRA porte depuis 2018 une plateforme logistique mutualisée d'approvisionnement en produits bio, équitables et locaux. Les 50 épiceries du réseau qui en bénéficient peuvent ainsi disposer à moindre coût d'une plus grande variété de produits, achetés à prix justes aux fournisseurs partenaires, permettant aux usagers et usagères d'avoir plus de choix et de qualité dans leur consommation alimentaire. Cette plateforme n'a pas vocation à se substituer entièrement aux produits issus de la banque alimentaire qui permettent de sécuriser une grande partie des approvisionnements des épiceries mais on peut estimer que 20% des produits vendus par les épiceries sont déjà fournis via cette plateforme. Cette stratégie se construit dans un cadre d'action systémique ayant pour objectif d'améliorer la santé des bénéficiaires des épiceries. Elle s'accompagne donc de nombreuses activités d'éducation populaire et de formation à destination des bénévoles, salariés et bénéficiaires des épiceries autour des enjeux de nutrition et de promotion de la santé.

www.gesra.org

Au-delà des acteurs associatifs du champ de l'aide alimentaire, on trouve dans d'autres structures de l'ESS un engagement de plus en plus fort au service de l'accessibilité des produits durables pour toutes et tous. On relève ainsi au sein des **AMAP** la mise en place de **contrats accessibles** aux personnes précarisées permettant d'abaisser le prix du panier tout en continuant à soutenir les producteurs à juste prix. Leur financement peut se faire en interne, par des mécanismes de solidarité entre adhérents, ou bien reposer sur la contribution de partenaires locaux de l'action sociale et du soin, qui orientent leurs bénéficiaires vers les AMAP disposant de ce système de tarification solidaire. D'autres AMAP créent des **caisses de solidarités** permettant de financer des paniers, eux aussi accessibles à un prix inférieur à celui des autres adhérents⁴⁵.

On peut également citer les expérimentations locales de **chèques alimentaires durables**, menées par l'ESS, qui viennent appliquer sur le terrain une proposition initialement portée par la Convention citoyenne pour le climat, restée lettre morte depuis. Ainsi, en Seine-Saint-Denis, le groupe coopératif **Up Coop** et l'ONG **Action contre la Faim** s'associent pour instaurer un système de **carte mensuelle de 50 €** permettant à 1 350 personnes identifiées par les acteurs sociaux (des étudiants, des personnes âgées, des personnes précarisées et des femmes enceintes ou allaitantes) d'accéder à des produits plus sains auprès d'enseignes partenaires⁴⁶.

L'ESS, ACTRICE DE LA DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE : LE MOUVEMENT POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION

Il existe donc aujourd'hui un foisonnement d'initiatives favorisant l'accessibilité pour toutes et tous à une alimentation durable et de qualité, faisant également de celle-ci un support d'émancipation sociale. Ces expériences, le plus souvent locales, se trouvent néanmoins confrontées à une problématique de **changement d'échelle** afin de **rendre effectif un véritable droit à l'alimentation et à la santé**. C'est dans la perspective de répondre aux limites économiques mais aussi socio-politiques [cf. p. 26] auxquelles se confrontent ces initiatives que le projet de **Sécurité sociale de l'alimentation (SSA)** voit le jour, fortement inspiré par le fonctionnement du **régime général de la Sécurité sociale** tel qu'il a été pensé et mis en œuvre entre 1946 et 1967⁴⁷, ainsi que par **l'expérience historique des premières sociétés de secours mutuel** au XIX^{ème} siècle. Il se présente comme une extension des droits sociaux (et notamment à la santé) au champ de l'alimentation dans la perspective d'un approfondissement radical du projet de **démocratie alimentaire**. Cette dernière notion se rapporte, d'après Tim Lang, à « une volonté et une revendication des citoyens à reprendre le pouvoir sur la façon d'accéder à leur alimentation, en lien avec le modèle agricole qui la produit ».

FOCUS SUR...

LA CAISSE COMMUNE DE L'ALIMENTATION DE MONTPELLIER pour préfigurer une sécurité sociale de l'alimentation

Depuis 2023 a été créée à Montpellier une caisse commune de l'alimentation qui permet à 400 habitants de la métropole de disposer chacun d'un montant de 100 euros (distribué en « MonA », une monnaie locale numérique) pouvant être dépensés dans des commerces et lieux de distribution de produits bios et rémunérateurs pour les agriculteurs locaux. Les adhérents de la caisse cotisent librement selon leurs moyens (de 1 euro à plus de 100 euros). Ils ont en grande partie été tirés au sort selon des critères de revenus et d'âge, de manière à représenter au mieux la population du territoire. La caisse est gérée par un comité citoyen composé de 61 personnes dont une moitié se trouve en situation de précarité alimentaire. Ce comité citoyen est un cadre démocratique dans lequel se décident la gestion des cotisations et du budget de la caisse (300 000 € en 2024), ainsi que le conventionnement des structures locales où sera dépensée la MonA (12 points de vente et 3 marchés actuellement). C'est donc un cadre d'apprentissage et d'éducation populaire à partir duquel peut se préfigurer le fonctionnement d'un autre système alimentaire, plus attentif aux besoins alimentaires et de santé des citoyens.

La mise en place de cette caisse locale s'inscrit dans le projet Territoires à VivreS porté collectivement par l'association VRAC, le CIVAM, le Secours Catholique, le réseau Cocagne et l'Union des Groupements d'Épiceries Sociales et Solidaires, afin de rendre opérationnel au travers d'un cadre de coopération inter-associatif la mise en œuvre de systèmes alimentaires territoriaux durables et démocratiques sur plusieurs territoires. Le projet est financé en partie par un appel à projet issu du plan d'investissement public « France 2030 ».

www.tav-montpellier.xyz

45 • MIRAMAP, « Agir en AMAP pour un accès de toutes et tous à une alimentation durable et choisie », Guide, 2023 [en ligne]

46 • <https://up.coop/blog/expertises/collectivites/alimentation-consommation-responsable-comment-rendre-les-aides-sociales-plus-durables/>

47 • Petersell L., Certenais K., Régime Général. Pour une Sécurité sociale de l'alimentation, Éditions Syndicalistes, 2023

Le projet de SSA se traduit par 3 grands principes qui constituent les lignes directrices de l'action portée par ses principaux promoteurs en France, réunis au sein du **collectif national pour une Sécurité sociale de l'alimentation** : **l'universalité**, par l'allocation à toutes et tous d'un montant de 150 euros dédié aux dépenses alimentaires, quel que le soit le niveau de revenu de la personne qui en bénéficie ; le **conventionnement** des producteurs et commerçants engagés dans une démarche d'alimentation durable, décidé de façon démocratique par les citoyens au sein de caisses locales de l'alimentation ; la **cotisation sociale** comme mode de financement, permettant à chacun de donner selon ses moyens et de recevoir selon ses besoins.

On compte aujourd'hui une **trentaine de dynamiques locales mobilisées autour de la défense du projet de SSA**, dont une grande partie **expérimentent sur leur territoire l'application de ses grands principes**. En fonction de l'expérience de leurs initiateurs et initiatrices, du cadre de coopération entre acteurs locaux du système alimentaire dans lequel s'inscrivent ces expériences, ainsi que du niveau et de la nature de soutien apporté par les collectivités, ces projets diffèrent très fortement d'un territoire à un autre, tant sur le montant de l'allocation, les modalités de gouvernance des caisses locales, que sur l'échelle géographique d'expérimentation. Il n'existe donc pas à l'heure actuelle de dynamiques homogènes autour de la SSA. Mais l'idée progresse dans l'espace public et **les projets se multiplient**, à mesure que se

renforce la volonté de reprise en main des questions d'alimentation par les collectivités et que les moyens accordés à la coopération inter-associative se développent, à l'image du projet **Territoires à VivreS**, à l'initiative de l'expérimentation de **Caisse commune de l'alimentation à Montpellier** [cf. Focus]. Ces expérimentations se déploient aujourd'hui dans tous types de territoires, qu'il s'agisse de grandes villes comme Paris ou Bordeaux ou bien de territoires plus ruraux comme Dieulefit dans la Drôme ou le Cadenet, dans le Vaucluse.

Au-delà du seul projet de sécurité sociale de l'alimentation, toutes ces expérimentations sont en revanche **mobilisées dans le développement et la structuration de systèmes alimentaires locaux**. Bien souvent **portées par des coopérations entre structures de l'ESS** (de l'aide alimentaire, du soin, de la promotion d'une alimentation durable ou d'une agriculture paysanne), elles envisagent la création de caisses locales de SSA comme un **levier de dépassement des limites qui se posent à l'aide alimentaire**, afin de sortir celle-ci de son cantonnement à une aide d'urgence réservée aux plus pauvres. Ce faisant, et dans une perspective systémique, ces expérimentations appréhendent dans le même temps leur projet comme un **moyen de structurer et développer des filières de production et de commercialisation plus durables**, notamment par l'incitation que représente le conventionnement démocratique.

Prévenir, s'éduquer et se former : le rôle de l'ESS dans l'évolution des pratiques des acteurs du système alimentaire

DE LA PRÉVENTION EN SANTÉ AU CHANGEMENT DES PRATIQUES ALIMENTAIRES

L'économie sociale et solidaire est la première actrice de la prévention en santé⁴⁸ et intervient régulièrement dans le domaine de la **sensibilisation aux enjeux nutritionnels** et de **l'information sur les conséquences sanitaires du système alimentaire et des modes de consommation qui en dépendent**.

Les mutuelles s'illustrent notamment par l'organisation de nombreuses **campagnes et d'ateliers de sensibilisation sur l'alimentation en tant que déterminant de santé**. Leurs établissements animent également des **ateliers de cuisine** auprès de leurs bénéficiaires afin de leur transmettre de façon pratique des connaissances en matière d'équilibre nutritionnel et d'alimentation

durable, **tout en s'appuyant sur leur savoir-faire et pratiques dans une logique émancipatrice et non descendante**. Ces temps de sensibilisation sont également des **temps de convivialité visant à articuler une alimentation saine** avec le développement, le maintien ou la restauration de **liens sociaux**, notamment dans le cas de personnes en situation d'isolement, comme le fait la cantine itinérante de la **Cocotte Solidaire**⁴⁹, portée par la **Vyv 3 Bourgogne**.

48 • ESS France, Aésio Mutuelle, « Note d'opportunité pour une ESSisation de l'économie – Décryptage et opportunités dans le système de santé », pErSpectiveS, 2024 [en ligne]

49 • <https://bourgognefranchecomte.mutualite.fr/actualites/projet-solidaire-economie-circulaire-zoom-sur-deux-activites-favorisant-le-maintien-de-l'autonomie-et-du-lien-social/>

Le champ de la santé comprend également de très nombreuses autres structures de l'ESS mobilisées sur des activités d'éducation populaire, d'entraide, de santé environnementale et d'accès aux droits qui investissent le sujet de l'alimentation de façon transversale dans l'ensemble de leurs activités ou en font le cœur de leur projet. Les associations de malades souffrant de pathologies fortement liées à l'environnement alimentaire (diabète, maladies cardio-vasculaires, dénutrition, obésité, troubles alimentaires, etc.) jouent un rôle essentiel d'accompagnement des personnes malades et de défense de leurs droits au sein du système de santé et de la gouvernance des politiques alimentaires (les associations d'usagers du système de santé siègent au Conseil National de l'Alimentation). Certaines associations sont également mobilisées au niveau de la production alimentaire afin de lutter contre les effets des pollutions environnementales que celle-ci génère sur la santé des travailleurs et des riverains. C'est le cas de l'association **Phyto-victimes** qui vise à faire reconnaître comme maladies professionnelles les pathologies liées à l'usage de produits phytosanitaires par les travailleurs et exploitants agricoles (maladies neuro-dégénératives, cancer, etc.) et à accompagner les personnes atteintes dans leur parcours de reconnaissance.

Dans le champ de l'alimentation durable, l'accompagnement au changement des pratiques alimentaires est également une composante transversale aux activités portées par les structures de l'ESS. Elle est également centrale lorsqu'elle s'accompagne d'actions concrètes en faveur de l'accessibilité pour tous et tous de produits durables et de qualité. Les **AMAP**, au-delà du soutien économique qu'elles apportent au développement des circuits courts alimentaires, font ainsi émerger de **nouveaux espaces de sociabilité et d'apprentissage en commun entre producteurs et consommateurs, permettant de repenser et transformer son alimentation au gré des échanges de savoir-faire** (privilégier certains produits de saisons, trouver de nouvelles façons de les préparer, etc.). **L'évolution des pratiques alimentaires se trouve ainsi fortement corrélée à l'évolution de l'environnement social dans lequel les consommateurs échangent entre eux.** C'est également ce que démontrent des initiatives de distribution de paniers solidaires portées par les associations **VRAC** et le **Réseau Cocagne** : les moments de sociabilité générés lors de la distribution des paniers, les relations d'entraide qui se nouent lors d'ateliers cuisine ou encore les temps collectifs passés à domicile autour de repas cuisinés avec des produits de qualité contribuent tout à la fois à faciliter l'intégration et le bien-être social de bénéficiaires en situation d'isolement et à modifier leurs modes de consommation en fonction de leurs besoins propres⁵⁰.

La mobilisation d'espaces de rencontres et de sociabilité pour transformer les pratiques alimentaires sur un territoire s'illustre enfin au travers du modèle des **tiers-lieux nourriciers**. Les tiers-lieux sont des **espaces multifonctionnels** accueillant une grande diversité d'activités visant à répondre à la multiplicité des besoins d'un territoire. Le plus souvent, ils permettent de **favoriser les coopérations entre acteurs économiques et citoyens** en les accueillant dans un même lieu public où la **créativité** et le « **faire ensemble** » sont fortement encouragés. Les tiers-lieux se disent « nourriciers » lorsqu'ils **s'inscrivent dans un projet de territoire centré sur la transformation écologique du système alimentaire local**. Sur les 3 500 tiers-lieux existants, 10% sont des tiers-lieux nourriciers⁵¹. Lieux d'éducation, de formation et d'apprentissage collaboratif, ils visent autant à **accompagner celles et ceux qui souhaitent s'engager dans des activités de production maraîchère ou de restauration** qu'à **élargir l'accès de toutes et tous à des produits locaux et de qualité** et à **sensibiliser le plus grand nombre aux effets sociaux, sanitaires et écologiques d'un système alimentaire**. A titre d'exemple, le tiers-lieu associatif **Valorise**, en Pays de la Loire, met en place des actions d'éducation à une alimentation saine, sensibilise aux problématiques posées par le gaspillage alimentaire et crée des activités de revalorisation de produits invendus. La structure dispose de jardins pédagogiques et d'une cuisine partagée à destination d'entrepreneurs du territoire permettant dans le même temps l'animation d'ateliers culinaires. Comme bien d'autres tiers-lieux nourriciers, son action présente une **dimension systémique** (elle touche à l'ensemble des composantes d'un système alimentaire local) à **fort rayonnement territorial**, ce qui lui permet de travailler avec de nombreuses autres structures locales, relevant notamment du champ de la santé comme des instituts médicoéducatifs (IME).

L'expérience accumulée par l'économie sociale et solidaire dans le domaine de l'éducation populaire et de la sensibilisation aux enjeux d'alimentation et de santé en fait donc une **ressource essentielle sur laquelle les acteurs d'un territoire peuvent s'appuyer pour y transformer durablement le système alimentaire** et agir de façon concrète sur la santé de l'ensemble de la population, dans une perspective holistique.

50 • Agence Phare, « Évaluation d'impact social du programme 30 000 Paniers Solidaires », Réseau Cocagne, Novembre 2018 [en ligne]

51 • Source : France Tiers Lieux, Observatoire, 2023 [en ligne - consulté le 11/06/2024]

De nombreuses structures de l'ESS, comme la coopérative **CRESNA**, sont ainsi sollicitées par les collectivités locales afin de bénéficier d'un **accompagnement à la structuration de circuits alimentaires de proximité reposant le changement des pratiques alimentaires sur le temps long**. Elles réalisent ainsi des diagnostics de besoins à partir de démarches participatives, aident à la co-construction de plans d'action, sensibilisent et forment les acteurs du territoire à la prise en compte des différents enjeux d'un système alimentaire local et durable, qu'ils soient d'ordres sociaux, économiques ou réglementaires.

DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT STRUCTURANTS POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME ALIMENTAIRE

Les lignes bougent dans le champ de l'éducation et de la prévention. Par extension, c'est aussi le cas dans le champ de la formation professionnelle où l'ESS impulse un renouvellement des pratiques professionnelles dans tous les domaines que recouvre le système alimentaire. On peut en retenir trois, particulièrement structurants pour la mise en œuvre et la pérennisation d'un système alimentaire sain et durable.

Tout d'abord, **dans l'agriculture**, cette évolution dépend en grande partie des moyens accordés à **la formation des porteurs et porteuses de projets d'agriculture paysanne et durable**, pour lesquels les obstacles sont nombreux et les dispositifs d'accompagnement traditionnels peu adaptés à des profils non issus du milieu agricole et ambitionnant souvent de transformer en profondeur les pratiques du secteur néfastes pour l'environnement⁵². Ils **se tournent alors majoritairement vers des organismes associatifs de formation professionnelle** engagés autour du développement d'une agriculture paysanne et proposant notamment des formations au **Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (BPREA)** s'inscrivant dans cette perspective. D'importants réseaux associatifs comme la **Fédération des Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural (FADEAR)** et le **Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM)** se positionnent sur l'accompagnement à l'installation et la formation de porteurs de projet agroécologique qui y trouvent une **porte d'entrée dans le milieu agricole plus adaptée à leurs aspirations**. La FADEAR accueille ainsi 7 000 porteurs de projets par an dans son réseau et le CIVAM environ un millier de plus. A cela s'ajoute des organisations aidant ces mêmes porteurs de projet à expérimenter leurs activités afin de s'installer plus facilement, à l'instar de la **Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne CIAP** en Pays de la Loire.

Cette coopérative d'activités et d'emploi forme ses futurs paysans, leur offre un cadre juridique et économique sécurisant pour le démarrage de leur exploitation et leur met à disposition des surfaces agricoles pour tester leurs activités. En France, on compte 1 250 porteurs de projets formés et accompagnés au sein de ces **espaces test agricoles**⁵³.

Ensuite, **dans le champ de la lutte contre la précarité alimentaire**, la vocation systémique des actions portées par l'ESS visant à répondre le plus efficacement aux besoins sociaux, alimentaires et de santé de ses bénéficiaires nécessite d'être accompagnée à travers la formation des salariés et bénévoles, surtout lorsque ceux-ci sont engagés de plus en plus fortement dans la gestion de situations d'urgence sociale. La prévention en santé sur la base de la seule qualité nutritionnelle des aliments consommés est bien souvent insuffisante face à la diversité et la complexité des situations vécues par les personnes en situation de précarité alimentaire. Une approche reposant sur l'environnement socio-culturel des personnes accueillies, sur les pratiques et besoins alimentaires qui leur sont propres ou encore sur l'écosystème d'acteurs de la santé et de l'alimentation qui pourraient y répondre de façon collective et coordonnée est tout aussi essentielle pour engager une évolution plus saine de l'alimentation qui ne relèverait pas de la prescription et donc d'une forme de violence sociale. Pour ce faire, des acteurs de l'aide alimentaire travaillent en partenariat avec des organisations de prévention et de promotion de la santé. C'est le cas du **GESRA** qui porte des modules de formation à destination des travailleurs et bénévoles des épiceries sociales et solidaires de la région Auvergne-Rhône Alpes, en partenariat avec **l'Instance régionale en éducation et promotion à la santé (IREPS)** (membre de la **Fédération Promotion Santé**) et l'**Agence Régionale de Santé**, pour faire des épiceries des actrices du soin à part entière. Cela se traduit, au sein du réseau régional des épiceries, par la multiplication d'ateliers sur diverses thématiques de santé répondant aux besoins des personnes accompagnées telles que le diabète, le cancer du sein, la santé mentale, ou les activités de sport-santé, et par une meilleure orientation des bénéficiaires par les acteurs de santé du territoire.

52 • Poinssot A., *Qui va nous nourrir ? Au cœur de l'urgence écologique, le nouveau paysan*, Actes Sud, 2024

53 • Reneta, « Observatoire des espaces-test agricoles, Édition 2022 [en ligne]

OPPORTUNITÉS & DÉFIS

pour l'ESS pour un système alimentaire promoteur de santé

Dans le domaine de la restauration collective enfin, certaines organisations de l'ESS contribuent à faire évoluer radicalement le contenu des métiers qui structurent le secteur. La restauration collective repose en effet bien souvent sur une logistique d'approvisionnement en circuits longs de produits non issus de l'agriculture biologique, ainsi que sur une forte division du travail de préparation qui déqualifie et met en danger les travailleurs du secteur (le taux d'accidents du travail y est deux fois supérieur aux autres secteurs dans la région Île-de-France). Par conséquent, commander auprès de producteurs locaux et bio, transformer des produits de saison et adapter les menus en fonction de la disponibilité de ces produits supposent de renouer avec des compétences et des savoir-faire qui se sont progressivement perdus avec l'industrialisation du système alimentaire et du secteur de la restauration⁵⁴. Des associations et des coopératives, comme **Nourrir l'Avenir** [cf. Focus] se mobilisent donc pour faire de la restauration collective un levier de santé publique, tant pour les consommateurs que pour celles et ceux qui travaillent en cuisine. **En sécurisant le débouché de la restauration collective pour les filières de production locales et bio, ces organismes de formation et d'accompagnement permettent ainsi de planifier leur développement à partir des besoins alimentaires et nutritionnels d'une grande partie de la population du territoire.** C'est la raison pour laquelle ils sont aujourd'hui de plus en plus sollicités par les collectivités et acteurs du soin, partageant l'objectif de renforcer leur stratégie d'accès à une alimentation plus saine et équilibrée.

54 • Dondeyne C., *Les cuisines du capitalisme*, Éditions du Croquant, 2016

FOCUS SUR...

NOURRIR L'AVENIR, une coopération pour accompagner et former la restauration collective au 100% bio et fait maison

Nourrir l'Avenir est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) fondée en 2021 par l'association Les Pieds dans le Plat qui promeut depuis une dizaine d'années la mise en place d'une restauration collective servant des produits bios, locaux et faits maison. Elle est composée de cuisiniers et cuisinières ainsi que de diététiciens qui accompagnent des établissements ayant la volonté de transformer leurs activités de restauration collective (en majorité des établissements scolaires mais aussi des crèches et des établissements médico-sociaux). La SCIC intervient auprès des élus locaux, des personnels éducatifs, des gestionnaires et personnels de cuisine en réalisant un diagnostic global de la gestion des activités de restauration et en proposant des temps de formation sur les possibilités d'intégration des producteurs locaux dans la commande publique, sur l'adaptation des menus et techniques culinaires aux enjeux nutritionnels et environnementaux ou encore sur la prévention du gaspillage alimentaire. Outre ses impacts sanitaires et environnementaux évidents, l'expérience de ce dispositif démontre aujourd'hui l'intérêt économique et social du passage au bio et « fait maison » dans les cantines : le prix unitaire du repas s'en trouve diminué, la préparation des repas sur place comporte un très fort enjeu éducatif en milieu scolaire et les personnels de cantine retrouvent du sens dans leur travail.

www.scicnourrirlavenir.com

SYNTHÈSE DES LEVIERS, OPPORTUNITÉS ET DÉFIS

LEVIERS	OPPORTUNITÉS POUR L'ESS	DÉFIS POUR L'ESS
Action publique et réglementation	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre de politiques publiques locales de développement de filières d'alimentation locale et durable, sous l'impulsion d'élus locaux et de dispositifs d'action publique territorialisés comme les Projets Alimentaires Territoriaux. • Une vision de plus en plus systémique de l'action publique alimentaire, faisant progressivement le lien entre acteurs de la santé et de l'alimentation durable. • Le développement de la commande publique et des achats responsables auprès des acteurs de l'ESS, notamment par le biais de la restauration collective, à la suite de la loi Egalim. • Un renforcement de l'aide aux associations de lutte contre la précarité alimentaire et aux initiatives de démocratisation du système alimentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une action publique suivant une logique principalement incitative et par conséquent largement dépendante du volontarisme des élus, de l'expertise et des compétences des collectivités, créant d'importantes disparités territoriales. • La difficulté d'atteinte des objectifs d'approvisionnement en produits bio et locaux par la restauration collective, du fait d'une lente adaptation des établissements de restauration à l'évolution des approvisionnements, de l'interdiction du critère de localité dans les marchés publics et d'un chiffrage des objectifs en valeur et non en volumes.
Modèles socio-économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Des modèles reposant sur la coopération territoriale entre l'ensemble des acteurs du système alimentaire pour : <ul style="list-style-type: none"> - structurer le développement de filières d'alimentation durable articulées aux enjeux de santé et d'environnement ; - mutualiser des ressources et des moyens afin de garantir l'accessibilité pour toutes et tous à une alimentation durable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des modèles économiques fragilisés par un manque de soutien, le foncier difficile d'accès, la baisse de la démographie des exploitants agricoles et un système d'endettement incitant les exploitants à s'engager dans des modèles de production peu durables. • Des filières d'agriculture bio fortement dépendantes des fluctuations du marché et actuellement victimes d'une conjoncture peu favorable. • La pression foncière urbaine limitant le développement de projets d'agriculture en ville. • La baisse de la qualité et de la quantité des invendus alimentaires collectés auprès des distributeurs par les associations. • La gestion difficile d'une fréquentation historique du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire.
Formation et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Des formations professionnelles et des dispositifs d'accompagnement associatifs et coopératifs adaptés aux besoins des nouveaux porteurs de projets agricoles durables. • Des espaces d'apprentissage collectifs favorisant la capacité d'agir sur le système alimentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un manque de soutien aux dispositifs de l'ESS de formation et d'accompagnement à celles et ceux qui souhaitent s'installer en agroécologique.

L'ESS comme outil de structuration d'un système alimentaire durable à partir des besoins sociaux et de santé : quels freins et leviers ?

DANS L'ALIMENTATION, L'ESS « FAIT SYSTÈME »

Dans la mise en place progressive de filières alimentaires plus saines et durables, l'ESS se distingue par la nature systémique de ses activités. Touchant à l'ensemble des composantes d'un système alimentaire local, elle est un levier privilégié de transformation de l'environnement alimentaire dans une perspective écologique et de santé publique. **Ses organisations constituent le moteur des coopérations territoriales à partir desquelles peuvent se repenser tout à la fois les modes de production, de transformation et de distribution d'une alimentation plus saine, en articulation avec l'ensemble des besoins des territoires, dont ceux relatifs à la santé de leurs habitants.** C'est la raison pour laquelle l'ESS se retrouve de plus en plus **mobilisée afin de rendre opérationnelles les nouvelles orientations que pourrait prendre notre système alimentaire pour répondre à ces mêmes besoins.** Ce rôle s'illustre, comme nous l'avons présenté, par des **modèles d'organisation hybrides et multifonctionnels** tels que les tiers-lieux nourriciers, mais aussi par des **espaces de coopération économique** associant l'ensemble des acteurs d'un système alimentaire local comme les SCIC, dans le champ de l'approvisionnement et de la transformation. Ses applications sont donc nombreuses et permettent d'agir durablement sur la santé générale d'un territoire tout en accompagnant la transformation de filières de production alimentaire, comme en témoigne l'exemple de **Terre de Sources** où la mobilisation de structures de l'ESS par les collectivités locales permet de répondre concrètement à des objectifs de santé publique.

QUELLES OPPORTUNITÉS POUR L'ESS DANS LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX ?

Cette fonction systémique de l'ESS est mobilisée dans le cadre des politiques publiques de l'alimentation visant notamment à relocaliser certaines filières alimentaires et répondre à la demande croissante de la part des citoyens d'une alimentation de meilleure qualité. Les politiques alimentaires ont en effet sensiblement évolué depuis la moitié du XX^{ème} siècle, passant d'une logique de sécurisation de la production et de l'approvisionnement alimentaire à une logique centrée sur les enjeux de santé et de nutrition à partir des années 1990 et 2000, avec la mise en place en 2001 du **Programme National Nutrition Santé (PNNS)**. Aujourd'hui ces politiques

FOCUS SUR...

TERRE DE SOURCES, une coopérative pour préserver la ressource en eau en associant les producteurs

Terre de Sources est une SCIC née de l'impulsion de la société publique locale (SPL) Eau du Bassin Rennais, organisme de gestion intercommunal de la qualité et de l'approvisionnement en eau sur le territoire rennais. Alors qu'une grande partie des sources d'eau dont dépend le territoire se trouve en surface, et donc fortement exposée aux pollutions générées par l'usage de produits phytosanitaires (pesticides et nitrates) par l'agriculture, la SPL a mis en place une structure coopérative permettant d'associer les producteurs agricoles locaux et de les accompagner dans le changement de leurs pratiques (notamment la rotation ou le changement des cultures pour limiter l'usage d'intrants chimiques). Les produits issus des exploitations accompagnées par Terre de Sources sont labellisés par la coopérative qui leur trouve sur le territoire des débouchés économiques pérennes (structures de transformation alimentaire, restauration collective, restauration commerciale classique, etc.). En agissant directement sur la source en eau par l'évolution des pratiques agricoles dans une organisation associant l'ensemble des acteurs du territoire, Terre de Sources favorise dans le même temps la structuration de filières de production plus saines et durables.

www.terresdesources.fr

le gaspillage et la précarité alimentaire et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique »⁵⁵. Il s'agit d'un dispositif incitant à la concertation entre les acteurs du territoire dans le but d'élaborer un diagnostic partagé du système alimentaire local, de construire un projet commun pour que celui-ci réponde au mieux aux besoins des citoyens et des acteurs économiques, et de définir un plan d'action pour le rendre opérationnel. Les PAT sont labellisés par le ministère de l'Agriculture et leur animation est financée par le biais d'un appel à projet défini par le PNA. On en compte 430 labellisés au 1er janvier 2024, en grande majorité portés par des collectivités locales (mais certains peuvent être mis en place par des organisations professionnelles et consulaires comme les Chambres d'agriculture ou par des associations et coopératives). Quelles opportunités peuvent dès lors se présenter pour l'ESS, dans le cadre de dispositifs incitant à la mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques et de la société civile organisée pour traiter de questions non seulement alimentaires, mais aussi nutritionnelle, sanitaire, culturelle, urbanistique ou environnementale ?

Comme l'observe une étude de l'Avise⁵⁶, « les PAT offrent aux acteurs de l'ESS l'opportunité de s'insérer dans de nouvelles synergies territoriales », à l'instar de la Maison Paysanne, coopérative portant le PAT de la Haute Vallée de l'Aude. L'étude ajoute qu'« inversement [...], les logiques de l'ESS s'avèrent particulièrement intéressantes pour la constitution et la mise en œuvre des PAT ». Ainsi, des coopératives telles que **Terre de Sources** sont sollicitées en tant qu'outils d'opérationnalisation des projets de territoire des PAT. Certaines organisations comme la **CRESNA** sont également fortement mobilisées sur l'accompagnement des PAT sur leurs impacts en termes d'évolution des comportements alimentaires sur le territoire.

Toutefois, les PAT restent pour l'essentiel des **dispositifs incitatifs disposant de faibles moyens financiers** pour concrétiser leurs projets, au-delà du travail d'animation. En l'état actuel de ce cadre d'action publique, **l'ESS semble aujourd'hui plus apporter à la bonne mise en œuvre des PAT que ces derniers ne contribuent à structurer et développer l'ESS sur le champ de l'alimentation durable.** Cela est d'autant plus vrai que le contenu social et environnemental des PAT, ainsi que leurs effets concrets sur le territoire dépendent bien souvent de la volonté politique des élus locaux, de l'expertise technique d'une collectivité en matière d'alimentation et de la place qu'occupent certaines organisations professionnelles sur le territoire et dans la gouvernance du projet. Dans les faits, si les PAT tranchent avec une logique d'action publique cloisonnée, la perspective d'une action systémique reste très inégale d'un territoire à un autre. On peut ainsi distinguer des PAT « agri-alimentaires », dont le cœur de projet repose sur des enjeux de filière agricoles, et qui sont principalement portés par des acteurs du secteur sur des communes rurales, et des PAT plus « systémiques », partant des besoins des consommateurs et associant une plus grande diversité de parties prenantes sur des territoires plutôt urbains⁵⁷. Par conséquent, la prise en compte des enjeux de santé

ou de lutte contre la précarité alimentaire ne relève pas de l'évidence, et l'ESS n'est pas toujours mobilisée dans ce cadre de concertation pour y apporter son expertise. Ainsi, la démarche de PAT peut vite se trouver limitée à une simple logique de valorisation communicationnelle du territoire et des activités⁵⁸, si elle n'est pas associée à des moyens opérationnels à la hauteur des besoins alimentaires des habitants.

LA RESTAURATION COLLECTIVE, LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESS DANS L'ALIMENTATION DURABLE

La restauration collective est un levier essentiel de développement de l'ESS permettant de valoriser le potentiel de l'ESS en faveur de la structuration de filières d'approvisionnement et de transformation de produits bruts, comme le montrent l'exemple de la **Coopérative Bio Île-de-France** ou de la **SCIC Terroirs Ariège Pyrénées**.

La loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, ou loi « **EGAlim** », **oblige les services de restauration collective dans le domaine public (administration et enseignement public) d'atteindre dans leurs achats un minimum de 50% de produits durables et de qualité, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique, au 1er janvier 2022.** La loi **Climat et Résilience** transpose cette obligation à l'ensemble des services privés de restauration collective, qui doivent alors s'y conformer au 1er janvier 2024. Ces dispositions représentent d'importantes **opportunités de commande publique et d'achats privés socialement et écologiquement responsables** dont peuvent bénéficier les acteurs de l'ESS qui se sont par ailleurs structurés dans le but même d'y répondre. Elles ont largement encouragé les producteurs bios et autres acteurs économiques de filières alimentaires durables à créer des plateformes associatives et coopératives d'approvisionnement afin de développer de nouveaux débouchés commerciaux.

Toutefois, force est de constater que **les objectifs de la loi n'ont pas encore été atteints en 2023.** En effet, sur la base des télédéclarations des établissements de restauration collective sur la plateforme gouvernementale Ma Cantine, le pourcentage d'achat bio atteint 13,1% et celui de produits durables seulement 27,5%⁵⁹.

55 • art L. 111-2-2 du code rural

56 • Avise, Sciences Po, « Projets Alimentaires Territoriaux et ESS », juin 2020 [en ligne]

57 • Réseau national des PAT, « Les principaux enseignements du premier cycle de pat (2014-2020) », PATnorama, n° 2 [en ligne].

58 • Mestre H., « Les projets alimentaires territoriaux : entre cadrage et limites de l'action publique alimentaire territoriale. Le cas de l'élaboration du PAT sur l'île d'Oléron », Pôle Sud, n°55, 2021

59 • <https://ma-cantine-1.gitbook.io/ma-cantine-egalim/rapports-du-gouvernement-au-parlement>

Sachant que ces résultats ne représentent que 6% des établissements de restauration identifiés, on peut estimer que les résultats réels sont moins importants (de l'ordre de 6% de produits bio selon l'Agence Bio).

Les raisons principales de la difficulté à atteindre ces objectifs peuvent se trouver dans la nécessité de réorganiser parfois radicalement l'organisation du travail en restauration collective, depuis la logistique d'approvisionnement jusqu'au travail de préparation des repas ce qui, malgré l'accompagnement des acteurs de l'ESS, **demande le temps long de la montée en compétences des métiers de toute une filière, mais aussi et surtout, une volonté et un portage politique dans la durée de la part des élus locaux.** Si l'exemple du département de Dordogne illustre le potentiel de développement à grande échelle d'une restauration collective plus saine et durable s'appuyant sur l'accompagnement d'acteurs de l'ESS comme la **SCIC Nourrir l'Avenir** (12 collègues y sont passés au 100% bio, local et fait maison) et aboutissant à une réduction des coûts unitaires par repas⁶⁰, son extension à l'ensemble des territoires dépend encore d'un important travail de conviction auprès des élus locaux et des techniciens pour intégrer des produits issus de circuits courts durables et de proximité dans la commande publique.

La réglementation encadrant les marchés publics ne permet pas en effet de retenir la localisation géographique des produits comme critère d'attribution du marché ce qui limite le recours à des fournisseurs locaux. Si cette règle peut être contournée par l'établissement de critères environnementaux et une meilleure adaptation de l'allotissement des marchés aux capacités d'approvisionnement locaux et durables, les

marges de progrès sont encore conséquentes, ce qui témoigne de la nécessité d'une politique publique plus cohérente et ambitieuse en matière de restauration collective et de commande publique. Les formes organisationnelles innovantes de l'ESS comme les SCIC, associant dans leur gouvernance des producteurs et des collectivités gérant des lieux de restauration collective, constituent un levier important pour relocaliser les approvisionnements.

En outre, on peut noter que les objectifs de la loi Egalim sont **chiffrés en valeur** et non en volumes, et intègrent sous la notion de « produits durables » certaines labellisations dont la qualité environnementale est remise en question⁶¹. Cela permet aux acheteurs de **remplir rapidement leur quota d'achats Egalim en misant sur des produits à plus forte valeur ajoutée et parfois de moindre qualité** constituant un obstacle à la réalisation de commandes plus conséquentes de produits réellement durables auprès des producteurs locaux et de leurs plateformes coopératives.

Par conséquent, si l'ESS bénéficie de réelles opportunités pour représenter un levier majeur d'articulation entre alimentation durable et santé publique sur les territoires, **ses atouts restent sous-utilisés dans un cadre d'action publique qui repose encore pour l'essentiel sur la bonne volonté des acteurs du territoire et sur leur niveau d'expertise très inégal.** Ce cadre limite la possibilité de voir le système alimentaire se transformer en profondeur. Ce dernier dépend encore d'une logique capitaliste et productiviste qui limite l'essaimage et le passage à l'échelle de modèles d'organisation de la production, de la transformation et de la distribution reposant sur les besoins alimentaires des territoires et de leurs habitants.

Produire mieux en régime capitaliste ? L'ESS au défi des inerties économiques et institutionnelles d'un système alimentaire productiviste

Pour améliorer l'accès de toutes et tous à une alimentation saine et durable, les actions portées par les structures de l'ESS dépendent encore de la capacité de celles et ceux qui, en amont du système alimentaire, sont en mesure de produire cette alimentation. Or, la démographie des exploitants agricoles connaît une baisse significative depuis plusieurs décennies, au point où **plus de la moitié des agriculteurs seront susceptibles de partir en retraite à l'horizon 2030**, sans avoir encore trouvé de reprenneur pour les deux tiers d'entre eux⁶². Il est alors probable de voir l'essentiel de ces exploitations être rachetées par de plus grandes, dans un processus de concentration du foncier agricole aux mains d'un nombre de plus en plus restreint d'exploitants et de sociétés agricoles⁶³. Alors que l'endettement généré par l'achat de terres contraint les agriculteurs à améliorer toujours plus rapidement

leurs rendements par l'intensification de leurs productions et l'intégration de celles-ci sur des circuits de commercialisation internationaux, ce phénomène de concentration renchérit les prix du foncier, ce qui limite d'autant plus la possibilité pour des porteurs de projets agricoles durables et locaux de s'installer en agriculture.

60 • Peiro G., Added S., *Plat de résistance, soigner les cantines pour réparer le monde, Les Panseurs Sociaux, 2023*

61 • https://www.huffingtonpost.fr/environnement/article/le-label-hve-attaque-pour-greenwashing-par-des-associations_213113.html

62 • MSA, 2022

63 • *Rapport Terre de Liens*

La concentration du foncier agricole tend au contraire à verrouiller le système alimentaire dans une logique productiviste dont on connaît aujourd'hui les effets néfastes en termes de santé publique.

L'installation des nouveaux exploitants et exploitantes engagés dans une démarche d'agroécologie et d'agriculture paysanne est par ailleurs freinée par l'inadaptation des dispositifs classiques de formation et d'accompagnement aux profils non issus du milieu agricole et portant une vision alternative de l'agriculture⁶⁴. A cela s'ajoute le **très faible soutien public aux associations et coopératives qui sont aujourd'hui en première ligne dans l'accompagnement de ces porteurs de projet et qui ne reçoivent qu'une part marginale des fonds de soutien nationaux et régionaux consacrés aux activités de formation et d'accompagnement au développement agricole et rural**⁶⁵.

En outre, depuis le milieu du XX^{ème} siècle, la paysannerie reposant sur un système de polyculture-élevage a fait place à un **processus d'homogénéisation et de spécialisation des territoires à partir de grandes filières de culture et d'élevage.** La structuration locale du paysage agricole rend aujourd'hui plus difficile la relocalisation d'une grande diversité de productions durables pour répondre aux besoins locaux. **Certaines plateformes associatives, coopératives d'approvisionnements bio et légumeries de proximité peuvent ainsi être confrontées au manque de certains produits sur leur territoire d'implantation pour diversifier leur offre et répondre à la demande locale tout à faisant face à la concurrence des circuits longs.**

La plupart des structures de l'ESS impliquées dans le développement de **l'agriculture biologique** restent également dépendantes des fluctuations du marché. Le choc inflationniste de 2022 et 2023 a eu ainsi de fortes répercussions sur la production et la distribution de produits bio, dont les prix sont déjà de 20 à 30% plus chers que ceux issus de l'agriculture conventionnelle. La part des produits bio dans la consommation alimentaire des Français est passée de 6,4% en 2021 à 5,6% en 2023⁶⁶. Cette baisse se traduit par une **réduction importante des ventes, plus particulièrement dans les circuits de distribution spécialisés qui comprennent de nombreuses coopératives** (-8,3% entre 2020 et 2023). Il en résulte au niveau de la production une **augmentation du nombre de déconversions d'exploitations**, passant du bio au conventionnel pour s'adapter au marché. En 2023, plus de la moitié des coopératives Bio ont vu leur chiffre d'affaires baisser⁶⁷ et les plateformes coopératives d'approvisionnement ont aussi connu une diminution importante de leurs activités, aujourd'hui limitée par le recul de l'inflation. **Si l'achat de produits bio progresse dans le champ de la restauration collective, leur consommation tend à se maintenir sur un marché de niche accessible aux ménages dont les revenus et le niveau de diplôme sont les plus élevés, renforçant les inégalités d'accès à une alimentation saine et durable.** In fine, l'usage de pesticides sur les exploitations, qui est resté stable depuis 2008⁶⁸, pourrait d'autant plus difficilement se réduire en conformité avec les objectifs du plan Ecophyto (-50% d'usage de produits phytosanitaires d'ici à 2025), dont la qualité des indicateurs de suivi a été dégradée⁶⁹.

Enfin, **l'agriculture urbaine et les associations qui portent son développement se trouvent menacées par l'intensification du capitalisme urbain et la pression que celui-ci exerce sur le foncier disponible à l'agriculture en ville.** L'utilisation des surfaces cultivables est par ailleurs de plus en plus conditionnée à la réponse à des appels à projet mettant en concurrence une agriculture urbaine entrepreneuriale et institutionnalisée d'un côté et de petites associations de quartier de l'autre, dans une logique où la rentabilité monétaire du foncier prévaut bien souvent sur la réponse aux besoins des habitants. En effet, de plus en plus d'acteurs immobiliers et d'aménageurs mobilisent l'agriculture urbaine de façon provisoire pour rendre économiquement profitables les surfaces d'un projet d'aménagement non valorisées d'ici à la finalisation des constructions prévues. La raréfaction et la hausse du prix du foncier en ville, la forte concurrence entourant son usage agricole ainsi que les logiques d'« urbanisme transitoire » contribuent ainsi à fragiliser les associations engagées dans l'agriculture urbaine tout en enrôlant ces dernières dans un processus de « gentrification verte » qui les écartent de leurs fonctions de subsistance et de constructions de sociabilités populaires dans le temps long⁷⁰.

Ces différents processus remettent donc en question le projet de transformation du système alimentaire dans une perspective sociale, écologique et de santé publique et atténuent sensiblement l'effet de levier que représente l'ESS dans cette transformation sans l'intervention d'un cadre d'action publique plus cohérent et systémique⁷¹.

Dans un tel contexte, le développement de l'ESS devrait reposer en grande partie sur un maillage territorial plus important de ses activités, qu'il s'agisse des modèles d'organisation collective du travail agricole, de la structuration de circuits courts durables et de proximité, des plateformes coopératives et associatives d'approvisionnement, des légumeries de proximité et, en bout de chaîne, des organisations facilitant l'accès pour toutes et tous à ces systèmes alimentaires.

64 • CGAAER, « *Adaptation de la politique d'accompagnement de l'installation en particulier vis-à-vis des personnes non issues du milieu agricole, avril 2023* ; *Cour des Comptes, « La politique d'installation des nouveaux agriculteurs et de transmission des exploitations agricoles », 2023* ; CGAAER, « *Évaluation du fonctionnement des structures chargées de la préparation à l'installation en agriculture* », 2022 ; 65 • Poinssot A., *Qui va nous nourrir ? Au cœur de l'urgence écologiques, le renouveau paysan, Solin/Actes Sud, 2024* 66 • *Source : Agence Bio [en ligne]* 67 • <https://www.lafranceagricole.fr/agriculture-biologique/article/845221/la-moitie-des-cooperatives-bio-connaissent-une-baisse-de-chiffre-d-affaires> 68 • <https://agriculture.gouv.fr/indicateurs-des-ventes-de-produits-phytopharmaceutiques> 69 • https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/pesticides/que-contient-le-nouveau-plan-ecophyto-2030-presente-par-le-gouvernement_6528398.html 70 • Paddeu F., *op. cit.* 71 • IDDR, « *Environnement, inégalités, santé, quelle stratégie pour les politiques alimentaires françaises ?* », *Étude, avril 2023*

Il en résulterait ainsi une **affirmation** et un **approfondissement des coopérations territoriales existantes entre chacune de ces organisations** et une capacité de mutualisation d'activités de production, de logistique

et autres services qui consoliderait des modèles économiques pour certains encore fragilisés par le fonctionnement dominant du système alimentaire.

De la lutte contre la précarité alimentaire à la démocratie alimentaire : quelles marges de manœuvre pour l'ESS ?

Au sein de l'aide alimentaire, nous l'avons vu, de nombreuses initiatives sont portées par l'ESS pour diversifier les approvisionnements et rendre plus accessible une alimentation saine et durable. Les innovations sociales dans l'aide alimentaire répondent le plus souvent aux limites inhérentes à un système d'approvisionnement qui reposait initialement sur la revalorisation des surplus de production et qui, aujourd'hui, s'inscrit dans un dispositif de lutte contre le gaspillage alimentaire (soit une revalorisation des surplus de la grande et moyenne distribution).

Ce système reste toutefois dominant dans la structuration des filières d'aide alimentaire et les associations sont toujours plus nombreuses à contester l'instrumentalisation de leurs activités en tant que débouché économique avantageux pour les surplus d'une agro-industrie productiviste qui se trouve être par ailleurs au cœur de la fabrique des inégalités d'accès à l'alimentation⁷².

La qualité des produits issus des produits fournis par l'agro-industrie via le FEAD n'est pas toujours au rendez-vous (faible qualité nutritionnelle de certains produits ultra-transformés, manque de produits frais, etc.). **Par ailleurs, alors que la loi de 2016 contre le gaspillage alimentaire oblige les distributeurs dont les surfaces sont supérieures à 400 m² à conventionner avec des structures d'aide alimentaire pour la revalorisation des invendus alimentaires sous forme de dons, la qualité et les quantités de ces derniers tendent à se réduire.** Les distributeurs améliorent en effet la gestion de leurs stocks en vendant à moindre prix les denrées alimentaires approchant de leur date limite de consommation, ce qui ne laisse disponible à la collecte associative que les produits de moindre qualité, dans des quantités de plus en plus variables. De plus, on peut constater l'arrivée sur le marché de la lutte anti-gaspillage d'intermédiaires auprès desquels sont revendus les produits auparavant destinés aux associations. Il en résulte une **insécurité du gisement disponible pour les structures de l'ESS impliquées dans des activités d'aide alimentaire, et plus généralement de la lutte contre le gaspillage alimentaire, aboutissant à une fragilisation de modèles économiques reposant sur un coût logistique de collecte très important**⁷³.

Enfin, **l'expérience vécue par les bénéficiaires d'un accès différencié à des produits de moindre qualité, sur lesquels ils n'ont bien souvent aucun pouvoir d'action, peut s'apparenter à une violence sociale de plus**

dans un parcours de vie déjà fortement marqué par l'exclusion. Ces « violences alimentaires »⁷⁴ peuvent être accentuées par un système reposant de plus en plus sur la revalorisation de surplus qui ne correspondent pas aux besoins des personnes précarisées.

Leur nombre a d'ailleurs sensiblement augmenté depuis 2020, avec la crise du COVID et l'augmentation historique de l'inflation sur de nombreux produits alimentaires de base. **La fréquentation des structures d'aide alimentaire, de soins et d'action sociale a donc atteint des niveaux historiques au point de déborder les capacités d'accueil et de distribution de nombreuses associations qui se sont trouvées elles-mêmes dans une situation de crise.** En témoigne l'appel à l'aide lancé par les plus importants réseaux associatifs d'aide alimentaire à la fin de l'année 2023⁷⁵. De nombreuses structures sont aujourd'hui dans une situation budgétaire précaire qui conduit certaines au redressement judiciaire. On observe aussi un turn-over plus important parmi leurs salariés dû à des conditions de travail dégradées. Le travail associatif dans le champ de l'aide alimentaire, du soin et de l'action sociale s'est en effet fortement resserré sur la gestion d'urgences sociales et la nécessité d'assurer un approvisionnement en quantités suffisantes pour répondre à la sous-alimentation d'une partie croissante de la population. **Cette situation de crise fait courir le risque pour les associations de ne plus être en mesure de réaliser pleinement une action systémique visant à traiter les causes et les conséquences de la précarité alimentaire.**

En septembre 2020 a été créé le **Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (Cocolupa)**, une instance de dialogue et de coordination entre l'État (la direction générale de la cohésion sociale) et les acteurs de l'aide alimentaire ayant notamment abouti à l'élaboration d'un « **plan d'action pour la transformation de l'aide alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire** ».

72 • Bonzi B., « Comment l'aide alimentaire est utile à la politique alimentaire », *Vie Sociale*, n°36, 2021

73 • ESS France, « Lutte contre le gaspillage alimentaire - Les attentes et propositions des structures de l'ESS spécialistes », janvier 2024 [en ligne]

74 • Bonzi B., *La France qui a faim*, Seuil, 2023

75 • Collectif ALERTE, « Hausse de la pauvreté : l'appel des associations de solidarité ! », [en ligne], novembre 2023.

Celui-ci intègre dans ses objectifs le soutien au développement des coopérations entre les acteurs de l'ESS mobilisés sur l'ensemble du système alimentaire (production / transformation / logistique / distribution) et contribue ainsi à renforcer les filières solidaires de lutte contre la précarité alimentaire. Il propose également de favoriser l'accès à une alimentation plus saine et équilibrée et de diversifier les sources d'approvisionnement de l'aide alimentaire à partir de filières de production durable⁷⁶. Ce cadre d'action a ainsi permis la création du **fonds « Mieux Manger pour Tous »**⁷⁷, un programme pluriannuel (2023-2027) finançant des projets d'amélioration de la qualité des produits distribués par les structures d'aide alimentaire. Doté de 60 millions d'euros en 2023 (480 projets financés au niveau local), il le sera de 100 millions en 2027. A cela s'ajoute un « **Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté** », financé à hauteur de 100 millions d'euros sur les crédits du programme « France Relance », et ayant permis le soutien de projets locaux inter-associatifs tels que « Territoires à VivreS » au sein duquel a émergé l'initiative de Caisse commune de l'alimentation de Montpellier [cf. Focus p. 16]. On peut également citer l'appel à projet « **Quartiers Fertiles** » (34 millions d'euros) porté par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, visant à soutenir les projets d'agriculture urbaine dans les quartiers populaires.

Plus généralement, depuis les **États Généraux de l'Alimentation** en 2017, on observe un **infléchissement des logiques d'action publique vers une plus grande transversalité**, facilitant le lien entre accessibilité de l'alimentation, mesures de lutte contre la pauvreté, développement de filières agricoles durables et objectifs de santé publique. Il se traduit notamment par l'**intégration d'actions de lutte contre la précarité alimentaire dans certains Projets Alimentaires Territoriaux et Contrats Locaux de Santé**. Ces évolutions peuvent être confortées par la loi Egalim qui distingue l'aide alimentaire d'une lutte plus globale contre la précarité alimentaire, laquelle « doit favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale »⁷⁸.

Enfin, la perspective d'une **Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat**, qui vise à mieux articuler la stratégie nationale bas carbone avec le PNA et le PNNS, porte un potentiel de renforcement des échanges entre ministères, services de l'État et des collectivités. **La place que pourrait y prendre l'ESS pourrait être cruciale pour faire de cette stratégie un outil de planification démocratique du système alimentaire, en articulation avec les enjeux sociaux, écologiques et sanitaires.**

Ces différents dispositifs ont permis de renforcer l'action d'organisations de l'ESS mobilisées contre les inégalités d'accès à l'alimentation et les inégalités de santé. **Toutefois, le caractère temporaire de la plupart des financements accordés sur la base d'appels à projet rend difficile la construction de modèles économiques pérennes et le développement de projets de solidarités sur la durée.**

Alors que les expérimentations et innovations trouvent souvent le soutien nécessaire à leur mise en œuvre, leur consolidation et déploiement sont encore loin de trouver les financements adéquats. La mobilisation des citoyens au sein de ces expérimentations prend également du temps et nécessite un processus d'adaptation permanent des organisations. **La temporalité des financements et des appels à projet percute ainsi la temporalité d'une démocratie alimentaire fonctionnelle et remet en question la durabilité des améliorations apportées à l'existence de celles et ceux qui bénéficient de ces innovations.** La difficulté à dépasser le stade de l'expérimentation rend caduque l'effectivité d'un droit à l'alimentation, tel qu'il peut être porté par l'économie sociale et solidaire. Celle-ci doit alors se tourner en permanence vers des **financements complémentaires** pour stabiliser ces nouveaux modèles de solidarités, en s'appuyant notamment sur les collectivités (pour des montants plus faibles) ou sur les acteurs privés de la philanthropie, engagés dans le développement de l'alimentation durable, comme la **fondation Daniel et Nina Carrasso** ou le **Fonds de dotation de Biocoop**.

C'est justement dans ce cadre d'action limité que se repense aujourd'hui la perspective d'une démocratie alimentaire élargie, reposant sur des caisses locales d'alimentation gérées par les citoyens qui, en leur sein, décident en commun du fonctionnement du système alimentaire, comme l'illustre la proposition de sécurité sociale de l'alimentation. Les initiatives locales qui s'en revendiquent restent pour le moment, elles aussi, cantonnées à un stade expérimental et ne semblent pas échapper à l'ensemble des difficultés qui se posent au soutien et à l'accompagnement au développement de nouveaux modèles d'organisation solidaire et démocratique de l'accès à l'alimentation durable. Mais comme la plupart des initiatives de l'ESS qui agissent de façon systémique et coordonnée sur la production, la transformation, la distribution, la prévention et la formation, elles représentent autant d'**espaces d'apprentissage collectif de ce que pourrait être un système alimentaire promoteur de santé**, dont elles constitueraient en conséquence une étape fondamentale. En outre, **elles fonctionnent de plus en plus en coopération et en complémentarité étroite avec les autres organisations de l'ESS de leurs territoires**, afin de mettre en commun leurs ressources et expertises, d'éviter de se concurrencer sur l'obtention d'un même appel à projet ou d'un même marché public, et de stabiliser leurs activités et leurs modèles de développement. **Les coopérations territoriales servent dans ce cas autant à la structuration de filières d'alimentation durable qu'à faire perdurer des innovations organisationnelles démocratiques sur le champ de l'alimentation et de la santé, répondant à des besoins sociaux fondamentaux.**

76 • <https://solidarites.gouv.fr/plan-daction-de-transformation-de-laide-alimentaire-et-de-la-lutte-contre-la-precarite-alimentaire>

77 • <https://solidarites.gouv.fr/programme-mieux-manger-pour-tous>

78 • Art. 266 -1 du Code de l'action sociale et des familles

RÉPONDRE AUX ENJEUX DE SANTÉ :

8 bonnes raisons de développer l'ESS dans le système alimentaire

1

Actrice fondamentale de la prévention et de la promotion de la santé, l'ESS accompagne au changement des pratiques alimentaires à l'échelle de toute la société.

2

L'ESS contribue historiquement à rendre accessible à toutes et tous une alimentation saine et durable au moyen d'une démocratisation de l'approvisionnement et de la distribution de produits issus de circuits courts de proximité.

3

L'ESS est le premier vecteur de coopérations territoriales grâce auxquelles peuvent se structurer et se déployer de véritables systèmes alimentaires locaux en capacité de répondre à des enjeux de santé publique.

4

L'ESS se trouve aujourd'hui au premier plan du développement de filières de productions alimentaires plus saines pour les écosystèmes naturels, pour les exploitants et travailleurs agricoles, ainsi que pour les consommateurs.

5

L'ESS facilite l'évolution des pratiques professionnelles sur l'ensemble du système alimentaire, à travers ses nombreux dispositifs de formation et d'accompagnement.

6

L'ESS permet de créer des emplois qualifiés, non délocalisables et permettant l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation d'exclusion.

7

L'ESS contribue à la prévention et la revalorisation des déchets générés par le système alimentaire, limitant la pression que celui-ci fait peser sur l'usage de ressources naturelles de moins en moins accessibles.

8

L'ESS contribue à la démocratisation de l'ensemble du système alimentaire en permettant aux citoyens et citoyennes de s'impliquer dans la gestion et la gouvernance des activités de production, de transformation, d'approvisionnement et de distribution afin de les orienter en fonction de leurs propres besoins. Elle est en cela un pilier de la souveraineté alimentaire et un moyen de rendre effectif le droit à la santé pour toutes et tous.

CONTACT

ESS France
34 bis rue Vignon
75009 Paris

www.ess-france.org
contact@ess-france.org
[@ESS_France](https://twitter.com/ESS_France)

ESS
France

GRUPE
vyv